



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 138 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–13	4
II. Ressources nécessaires	14–17	35
III. Analyse des variations	18–37	39
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	38	45
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale figurant dans la résolution 59/296, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui ont été approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes		46
A. Assemblée générale		46
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.		55
C. Comité des commissaires aux comptes		56
Annexe		
Organigrammes		57

* La présentation tardive du présent rapport est imputable aux consultations approfondies qu'il a fallu mener en vue de sa mise au point définitive.



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 420 175 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 200 observateurs militaires et 6 890 membres des contingents, dont 120 officiers d'état-major, 350 membres de la police civile, 375 membres d'unités de police constituées, 467 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 575 agents recrutés sur le plan national, dont 36 administrateurs recrutés dans le pays, ainsi que 277 Volontaires des Nations Unies et 8 membres du personnel fourni par le Gouvernement.

La corrélation entre le montant des ressources demandées pour l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante cessez-le-feu; composante désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; composante action humanitaire et droits de l'homme; et composante état de droit, ainsi qu'appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

La variation des ressources, humaines comme financières, par rapport au budget précédent, est expliquée s'il y a lieu par référence aux produits précis prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant réparti (2005/06)	Prévision de dépenses (2006/07)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	152 773,2	195 613,1	193 138,5	(2 474,6)	(1,3)
Personnel civil	45 790,7	67 589,9	82 689,3	15 099,4	22,3
Dépenses opérationnelles	138 326,6	155 574,0	144 347,4	(11 226,6)	(7,2)
Montant brut	336 890,5	418 777,0	420 175,2	1 398,2	0,3
Recettes provenant des contributions du personnel	4 906,3	7 616,4	7 880,4	264,0	3,5
Montant net	331 984,2	411 160,6	412 294,8	1 134,2	0,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	336 890,5	418 777,0	420 175,2	1 398,2	0,3

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	Total
Direction exécutive administration									
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	22	11	–	–	33
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	22	11	1	–	34
Composantes									
Cessez-le-feu									
Effectif approuvé 2005/06	200	6 890	–	–	3	2	–	–	7 095
Effectif proposé 2006/07	200	6 890	–	–	3	2	–	–	7 095
Désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation									
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	10	5	–	–	15
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	10	5	–	–	15
Action humanitaire et droits de l'homme									
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	26	30	10	–	66
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	28	42	16	–	86
Processus de paix									
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	58	41	129	–	228
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	62	48	151	–	261
État de droit									
Effectif approuvé 2005/06	–	–	350	375	16	17	–	8	766
Effectif proposé 2006/07	–	–	350	375	16	18	2	8	769
Appui^c									
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	324	418	106	–	848
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	–	326	449	107	–	882
Total									
Effectif approuvé 2005/06	200	6 890	350	375	459	524	245	8	9 051
Effectif proposé 2006/07	200	6 890	350	375	467	575	277	8	9 142
Variation nette									
	–	–	–	–	8	51	32	–	91

^a Effectif autorisé proposé le plus élevé.

^b Y compris les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Y compris la Section de la sécurité et 7 postes de personnel temporaire pour l'Équipe de la déontologie et de la discipline (1 P-5, 2 P-4, 2 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté dans le pays et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004) du 27 février 2004, avec un mandat d'une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004. Par sa résolution 1609 (2005) du 24 juin 2005, le Conseil de sécurité a décidé que l'ONUCI aurait le mandat énoncé au paragraphe 2 de la résolution, y compris le désarmement et le démantèlement des milices, l'appui au redéploiement de l'administration et l'appui à l'organisation d'élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes.

2. Par sa résolution 1633 (2005) du 21 octobre 2005, le Conseil de sécurité a notamment réaffirmé qu'il souscrivait à l'observation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de paix et de sécurité concernant l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles à la date prévue, ainsi qu'à la décision du Conseil de paix et de sécurité, à savoir que le Président de la Côte d'Ivoire demeurerait chef de l'État pour une période de 12 mois à compter du 31 octobre 2005. Par la même résolution, le Conseil s'est également déclaré favorable à l'établissement du Groupe de travail international et du Groupe de médiation, qui devraient tous deux être coprésidés par le Représentant spécial du Secrétaire général, et il a demandé que le Groupe de travail international élabore dès que possible une feuille de route en consultation avec toutes les parties ivoiriennes, en vue de tenir des élections libres, régulières, ouvertes et transparentes dès que possible et au plus tard le 31 octobre 2006.

3. Ultérieurement, par sa résolution 1652 (2006) du 24 janvier 2006, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de l'ONUCI jusqu'au 15 décembre 2006.

4. L'ONUCI a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

5. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci exposent les réalisations et les produits selon les composantes du mandat confié à l'ONUCI au paragraphe 7 de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, à savoir : cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; activités humanitaires et droits de l'homme; état de droit, ainsi qu'une composante appui.

6. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2005/06 est indiquée au niveau de chacune des composantes.

7. En application de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, l'Opération a achevé le déploiement de la composante militaire à hauteur de 850 personnes supplémentaires, y compris une unité pontonnaire, et de 200 membres des forces spéciales, ainsi que celui de trois unités de police constituées comptant au total 375 personnes afin d'aider à assurer la sécurité et le maintien de l'état de droit

durant les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et pendant les élections. Une fois le processus de désarmement et démobilisation mené à bien, le personnel militaire et celui des unités de police constituées seraient redéployés dans tout le pays afin d'apporter leur concours aux élections, notamment en assurant la sécurité régionale durant toutes les étapes du processus électoral, en fournissant des escortes armées pour le transport du personnel et du matériel destinés aux élections, en constituant des patrouilles mixtes avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) en vue d'assurer le maintien de l'état de droit, d'assurer la protection rapprochée des candidats durant la campagne électorale, et de surveiller les zones frontalières de manière à réduire le plus possible les possibilités de perturbation du processus électoral par des éléments armés par-delà les frontières. Comme il est indiqué dans la composante 1 (cessez-le-feu), durant l'exercice 2006/07, l'ONUCI augmentera le nombre des patrouilles mobiles et des patrouilles terrestres ainsi que le nombre de jours-homme de patrouille fluviale et organisera des patrouilles conjointes de policiers et de militaires des Nations Unies et de Côte d'Ivoire à Abidjan ainsi que dans la Zone de confiance. Le déploiement intégral de l'effectif autorisé pour l'Opération, à savoir 6 890 membres des contingents et 725 policiers des Nations Unies, y compris 365 officiers des unités de police constituées, s'est traduit par une augmentation des dépenses au titre des remboursements à effectuer aux pays qui fournissent des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome.

8. Durant l'exercice 2006/07, l'ONUCI s'efforcera de renforcer l'efficacité par la mise en application d'un système de transferts de fonds électroniques en vue de réduire le coût et les délais d'exécution des virements de caisse.

9. L'ONUCI est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général (qui a rang de secrétaire général adjoint), aidé d'un représentant spécial adjoint principal et d'un représentant spécial adjoint (ayant tous deux rang de sous-secrétaire général). Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force (D-2), et un commissaire de police (D-1) dirige l'élément Police civile de l'Opération.

10. Le quartier général intégré de l'Opération a été établi à Abidjan, avec deux antennes situées à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest); une base avancée de soutien logistique a été mise en place à Yamoussoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique à son personnel administratif, militaire et civil déployé à Abidjan, dans les secteurs est et ouest et dans 95 emplacements situés dans l'ensemble du pays.

Direction exécutive et administration

11. La direction et l'administration d'ensemble de l'Opération seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général. Les produits relevant des attributions du Représentant spécial adjoint principal chargé des opérations et de l'état de droit et de celles du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination, de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction figurant dans plusieurs composantes, leurs collaborateurs directs sont rattachés à la présente rubrique.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général^b											
Effectif approuvé 2005/06	1	2	1	2	4	–	–	10	7	–	17
Effectif proposé 2006/07	1	2	1	2	4	–	–	10	7	1	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des opérations et de l'état de droit											
Effectif approuvé 2005/06	1	–	3	1	1	1	–	7	2	–	9
Effectif proposé 2006/07	1	–	3	1	1	1	–	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination, de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction											
Effectif approuvé 2005/06	1	–	2	–	1	1	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2006/07	1	–	2	–	1	1	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2005/06	3	2	6	3	6	2	–	22	11	–	33
Effectif proposé 2006/07	3	2	6	3	6	2	–	22	11	1	34
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1

^a Y compris les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Y compris le Bureau du conseiller juridique.

Bureau du Conseiller juridique

Justification

- **Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste**

Afin de permettre au Représentant spécial du Secrétaire général d'analyser la législation et la jurisprudence se rapportant aux questions découlant de la mise en œuvre de la feuille de route, d'entreprendre des recherches juridiques concernant divers aspects de la feuille de route (gouvernance et politique, identification nationale et processus électoral, rétablissement de la sécurité dans l'ensemble du pays, protection du personnel des Nations Unies et des civils en danger immédiat de violence physique, liberté de circulation du personnel des Nations Unies, régime des sanctions, aspects juridiques du suivi des médias), il est proposé de créer au Bureau du Conseiller juridique un poste supplémentaire de chercheur juridique (Volontaire des Nations Unies). Eu égard à la charge de travail supplémentaire considérable que représentent la recherche et l'analyse juridiques, les activités correspondantes ne peuvent pas être exécutées en ne faisant appel qu'à l'effectif autorisé du Bureau.

Composante 1 : cessez-le-feu

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Stabilisation de la situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire	<p>1.1.1 Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 (2004/05 : 2; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0)</p> <p>1.1.2 Restructuration et réforme des FANCI conformément aux Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria.</p> <p>1.1.3 Aucun cas de groupes armés n'ayant pas signé l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003 menaçant la population civile (2004/05 : 3; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0)</p> <p>1.1.4 Les parties ivoiriennes et les États voisins respectent pleinement l'embargo sur les armes (2004/05 : 2 incidents de non-respect; 2005/06 : aucun incident; 2006/07 : aucun incident)</p>

Produits

- 525 600 jours de patrouille mobile et de patrouille terrestre (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 36 compagnies pendant 365 jours)
- 273 750 jours/homme pour la sécurité et les contrôles (25 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par compagnie, 10 compagnies pendant 365 jours)
- 2 880 heures de patrouille aérienne (6 hélicoptères, 40 heures d'hélicoptère pendant 12 mois)
- 37 230 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites pendant 365 jours) dans les secteurs est et ouest
- 730 jours de patrouille fluviale, y compris dans la lagune d'Abidjan Ebrié, et évacuation d'urgence (2 patrouilleurs pendant 365 jours)
- 12 rapports au Comité des sanctions (Côte d'Ivoire) et au Conseil de sécurité concernant le respect de l'embargo sur les armes
- Organisation et conduite en moyenne de 7 inspections hebdomadaires des cargaisons aériennes ainsi que des véhicules de transport dans 2 ports maritimes, 3 aéroports, 4 aérodromes, 10 bases militaires et 5 postes frontière
- Participation du commandant de la force à 12 réunions sur la coopération régionale et intermissions, y compris avec les comités de défense et de sécurité de la CEDEAO, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'ONUCI, l'Office des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, en vue d'endiguer les mouvements transfrontières de groupes armés et de contrôler les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes
- Réunions régulières avec les FANCI afin d'aider à surveiller les frontières, en accordant une attention spéciale à la situation des réfugiés libériens et aux mouvements des combattants
- Liaison quotidienne avec les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir le rétablissement de la confiance entre toutes les forces ivoiriennes, et notamment patrouilles conjointes des Nations Unies et des forces ivoiriennes (police civile/militaires) dans Abidjan et dans la zone de confiance

- Organisation de réunions mensuelles de la Commission quadripartite et de réunions tripartites hebdomadaires sur l'application de l'accord de cessez-le-feu
- Prestation régulière de conseils aux FANCI et aux Forces nouvelles au sujet des responsabilités militaires qui leur incombent en vertu des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, y compris au sujet de la mise au point de directives opérationnelles
- 75 190 jours de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et autres hauts responsables politiques (206 militaires pendant 365 jours)

Facteurs externes : Il faudra que l'opération licorne continue à apporter son aide pour soutenir selon les besoins et au moment voulu la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force de réaction rapide; il faudra que les pays fournissant des contingents assurent les effectifs nécessaires.

Tableau 2

Ressources humaines**Composante 1 : cessez-le-feu**

<i>Catégorie</i>											Total
<i>I. Observateurs militaires</i>											
Effectif approuvé 2005/06											200
Effectif proposé 2006/07											200
Variation nette											–
<i>II. Contingents</i>											
Effectif approuvé 2005/06											6 890
Effectif proposé 2006/07											6 890
Variation nette											–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau du commandant de la force											
Effectif approuvé 2005/06											5
Effectif proposé 2006/07											5
Variation nette											–
Total (I-III)											
Effectif approuvé 2005/06											7 095
Effectif proposé 2006/07											7 095
Variation nette											–

Composante 2 : désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.1 Réalisation de progrès en vue de la réinsertion des ex-combattants nationaux et des anciens membres des milices dans la société ivoirienne; rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

2.1.1 Réinsertion, rapatriement et réinstallation de 48 064 ex-combattants étrangers et nationaux en Côte d'Ivoire, y compris 42 564 éléments des Forces nouvelles et 5 500 membres des contingents gouvernementaux (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 48 064)

2.1.2 Rééducation, réintégration et réunification avec les familles de 3 000 anciens enfants soldats (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 3 000)

2.1.3 Réinsertion de 2 000 anciens membres des milices armées (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 2 000)

2.1.4 Participation de 20 000 anciens membres des milices non armées aux programmes de développement économique durable administrés par le Programme national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, le PNUD et les ONG (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 20 000)

Produits

- Prestation de conseils au Gouvernement de la Côte d'Ivoire au sujet de la création d'une équipe de travail pour la mise en œuvre des programmes de réinsertion économique et de développement destinés aux ex-combattants et aux anciens membres des milices, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants
- Prestation de conseils au Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion au sujet de l'exécution du programme de réinsertion, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants
- Prestation de conseils au Programme national au sujet de la formulation et de l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du pays à l'appui du programme de réinsertion
- Organisation de réunions hebdomadaires de coordination avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Union européenne et la communauté des donateurs participant aux programmes de DDR/DDRRR
- Organisation d'une réunion annuelle avec le Programme national, le Cabinet du Premier Ministre, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la CEDEAO, l'Union africaine et la communauté des donateurs au sujet des dimensions régionales des programmes de DDRRR, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants
- Émissions radiophoniques quotidiennes en cinq langues nationales, distribution de 15 000 tracts/brochures en langues nationales, 12 séances d'information à l'intention des médias et de la communauté diplomatique, un film images vidéo, 200 photographies, activités d'animation, y compris 12 forums et 5 manifestations spéciales

- Assistance technique (transport de matériel et autres types de soutien logistique, y compris l'établissement de plans d'urgence pour le réseau de communication et de transport et la fourniture d'eau, d'abris et de groupes électrogènes) et prestation de conseils aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires (ONG internationales, Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion) pour la réalisation de projets de réinsertion des ex-combattants dans quatre zones de réinsertion
- Prestation de conseils au Cabinet du Premier Ministre au sujet des programmes de réinsertion sociale et économique destinés aux anciens membres des milices
- Exécution de 10 projets à impact rapide

Facteurs externes : Il faudra que les pays fournissant des contingents envoient les effectifs nécessaires et que les donateurs continuent à assurer le financement des programmes de DDR.

Tableau 3

Ressources humaines**Composante 2 : désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		Total général
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	3	6	–	1	–	10	5	–	15
Effectif proposé 2006/07	–	–	3	6	–	1	–	10	5	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Renforcement du respect des droits de l'homme et responsabilisation des auteurs des violations de ces droits en Côte d'Ivoire	<p>3.1.1 Ratification par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'au moins un instrument international supplémentaire relatif aux droits de l'homme et soumission d'au moins un rapport périodique conformément aux traités en vigueur dont la Côte d'Ivoire est signataire</p> <p>3.1.2 Enquête par les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et par les organisations non gouvernementales exerçant des activités en Côte d'Ivoire au sujet des violations des droits de l'homme, et publication de cinq rapports sur la situation en matière de droits de l'homme dans le pays (2004/05 : 0 rapport; 2005/06 : 4 rapports; 2006/07 : 5 rapports)</p>

3.1.3 Les coupables de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et leur cas est porté à l'attention des autorités civiles et/ou judiciaires militaires compétentes (2004/05 : 0; 2005/06 : 20; 2006/07 : 25)

3.1.4 Élaboration et exécution de plans d'action par les parties au conflit sur les moyens de mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 2)

Produits

- Mobilisation en vue de la ratification d'instruments internationaux supplémentaires relatifs aux droits de l'homme et fourniture d'une assistance pour l'établissement et la soumission de rapports périodiques aux organes créés en vertu de ces instruments
- Prestation d'avis au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et aux institutions nationales, y compris la Commission nationale des droits de l'homme, les institutions législatives et judiciaires et les organisations de la société civile, au sujet des questions et normes ayant trait aux droits de l'homme
- Fourniture d'une assistance en vue de l'élaboration du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme
- Visites quotidiennes effectuées par des spécialistes des droits de l'homme dans neuf bureaux dans divers points du pays en vue de sensibiliser les autorités locales, les ONG et la société civile aux questions relatives aux droits de l'homme
- Organisation de cinq ateliers sur le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme à l'intention de 500 membres d'organisations locales de la société civile exerçant leurs activités dans cinq régions du pays
- Formation de 100 membres du personnel des ONG locales dans neuf lieux dans divers points du pays à la réalisation d'enquêtes et à la collecte de documentation sur les violations des droits de l'homme
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe thématique sur les droits de l'homme à Abidjan avec la participation de représentants des organismes des Nations Unies, du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, des institutions nationales, y compris l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social, et d'ONG nationales et internationales en vue de coordonner l'action sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale des droits de l'homme visant à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Organisation de deux colloques nationaux à l'intention des institutions nationales, du pouvoir judiciaire, des membres du barreau, des universitaires et de la société civile, sur la protection des droits de l'homme et l'administration de la justice après un conflit, et sur le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et la réconciliation nationale
- Réalisation de cinq stages de formation et cours de mise à niveau relatifs aux droits de l'homme à l'intention de 500 membres des forces armées, des services de répression et de l'appareil judiciaire ivoiriens, en prêtant une attention particulière aux droits des femmes et des enfants
- Établissement tous les deux mois de rapports sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, en appelant l'attention des autorités judiciaires et des services de répression ivoiriens sur les cas de violation grave
- Cinq missions spéciales d'établissement des faits chargés d'enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

- Participation à deux consultations sous-régionales et à des réunions de coordination et de coopération entre les composantes droits de l'homme de l'ONUCI, de la MINUL et du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone en vue de coordonner l'action menée et de renforcer la coopération de manière à améliorer la situation en matière de droits de l'homme dans la sous-région
- Soumission tous les deux mois de rapports au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004) sur l'évolution de la situation concernant les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Réunions tous les deux mois de l'Équipe de travail sur la mise en place et le fonctionnement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés
- Soumission tous les deux mois de rapports au Groupe du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les violations graves et autres sévices commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé
- Suivi annuel et établissement de rapports de pays sur les violations graves et autres sévices commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé
- Prestation de conseils aux parties au conflit au sujet de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de plans d'action visant à mettre fin aux graves violations et autres sévices commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé
- Fourniture d'informations devant figurer dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil
- Campagne d'information publique visant à promouvoir les droits de l'homme auprès du public par la diffusion de 40 programmes radiophoniques hebdomadaires, par l'impression de 15 000 brochures, par l'organisation tous les deux mois de réunions de presse, et par l'exécution d'activités de sensibilisation, y compris 2 forums et 2 manifestations spéciales
- Exécution de cinq projets à impact rapide sur les droits de l'homme

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

3.2 Amélioration de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire

3.2.1 Augmentation de 25 % du nombre d'hôpitaux et de centres médicaux rouverts dans le nord et l'ouest du pays (2004/05 : 0; 2005/06 : 400; 2006/07 : 500)

3.2.2 Augmentation de 350 000 du nombre de personnes déplacées et de réfugiés de retour dans leur région d'origine (2004/05 : 0; 2005/06 : 75 000; 2006/07 : 425 000)

3.2.3 Augmentation de 250 % du nombre de réfugiés libériens de retour au Libéria (2004/05 : 5; 2005/06 : 10 000; 2006/07 : 35 000)

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires interinstitutions visant à coordonner l'action humanitaire du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Avis au Ministère de l'éducation nationale sur les questions relatives au droit à une éducation égale pour tous

- Organisation d'ateliers trimestriels et d'une campagne de portée nationale sur le VIH et le sida, avec la participation des autorités gouvernementales et des écoles de tous niveaux
- Organisation de réunions hebdomadaires interinstitutions et de réunions régulières de coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au sujet du programme de rapatriement des réfugiés libériens
- Établissement de rapports trimestriels conjoints d'évaluation de la situation humanitaire, contenant notamment des informations ventilées par sexe, sur la base des missions d'évaluation de la situation humanitaire effectuées en coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- Organisation tous les deux mois de réunions de sensibilisation et tenue de séminaires trimestriels à l'intention des responsables gouvernementaux, des membres de la société civile et de la communauté des donateurs au sujet de la situation des groupes vulnérables, en prêtant une attention particulière à la situation des femmes et des enfants
- Exécution de 21 projets à impact rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées de retour dans leur région d'origine et exécution de 10 projets à impact rapide mettant l'accent sur la situation des enfants et sur la parité des sexes

Facteurs externes : Il faudra que les parties locales coopèrent en assurant la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires et que les donateurs assurent le financement des projets humanitaires et relatifs aux droits de l'homme.

Tableau 4

Ressources humaines**Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		Volontaires des Nations Unies		
Bureau des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	3	10	1	–	–	15	23	9	47
Effectif proposé 2006/07	–	1	3	11	1	–	–	16	26	10	52
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	3	1	5
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	4	1	–	1	–	6	1	–	7
Effectif proposé 2006/07	–	–	4	1	–	1	–	6	1	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	1	–	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	1	1	–	–	3	10	4	17
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	9	4	14

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Volontaires des Nations Unies			
Groupe de la parité des sexes											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la lutte contre le VIH/sida											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Effectif proposé 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Total											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	10	13	1	1	–	26	30	10	66
Effectif proposé 2006/07	–	1	10	14	2	1	–	28	42	16	86
Variation nette	–	–	–	1	1	–	–	2	12	6	20

^a Comprend les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau des droits de l'homme

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de trois postes (un poste d'administrateur recruté sur le plan national et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)**
- **Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste**

Par sa résolution 1609 (2005), le Conseil de sécurité a donné pour mission à l'ONUCI de contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les enfants et les femmes, ainsi que de surveiller et d'aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité, et de tenir le Comité du Conseil de sécurité établi par la résolution 1572 (2004) régulièrement informé de l'évolution de la situation à cet égard.

Les effectifs approuvés pour le Bureau des droits de l'homme sont structurés en équipes composées de trois spécialistes régionaux des droits de l'homme (un administrateur de la classe P-3, un Volontaire des Nations Unies et un administrateur recruté sur le plan national) secondés par un assistant administratif et un assistant linguistique/chauffeur, qui sont déployées dans huit bureaux régionaux (Abidjan, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro, Guiglo/Duekoé, Bouna/Bondoukou, Korhogo et Odiénne). Afin d'être mieux en mesure de suivre la situation des droits de l'homme, d'enquêter et de faire rapport sur les atteintes aux droits de l'homme, et de mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits de l'homme dans l'ensemble du pays, l'ONUCI ouvrirait un bureau régional supplémentaire à San Pedro, où l'on compte le plus grand nombre de cas de violations des droits de l'homme dans le pays. En raison des longues distances, il est impossible de surveiller efficacement la situation dans la région de San Pedro à partir des autres lieux où l'ONUCI est implantée. En

conséquence, il est proposé de créer trois postes supplémentaires de spécialiste régional des droits de l'homme (un administrateur P-3, un Volontaire des Nations Unies et un administrateur recruté sur le plan national) qui seraient secondés par un assistant administratif et un assistant linguistique/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le poste d'assistant administratif serait pourvu en redéployant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de la protection de l'enfance.

Section de la protection de l'enfance

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de neuf postes (effet net de la création de 10 postes d'administrateur recruté sur le plan national et du transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)**
- **Volontaires des Nations Unies : ajout de quatre postes**

Dans sa résolution 1612 (2005) du 26 juillet 2005 relative aux enfants et aux conflits armés, le Conseil de sécurité a abordé un large éventail de questions liées aux droits et à la protection des enfants touchés par les conflits armés, au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, ainsi qu'aux violations et sévices commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé en violation du droit international applicable. Le Conseil a également pris note du plan d'action présenté par le Secrétaire général dans son rapport daté du 9 février 2005 (A/59/695-S/2005/72) tendant à mettre en place un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, et prié le Secrétaire général d'instituer sans tarder ce mécanisme et de lui faire rapport en novembre 2006 au plus tard sur l'application de la résolution 1612 (2005) et de ses autres résolutions pertinentes. Au paragraphe 10 de la même résolution, il a souligné la responsabilité qui incombe aux missions de maintien de la paix et aux équipes de pays des Nations Unies, selon leurs mandats respectifs, de veiller à ce qu'il soit effectivement donné suite à ses résolutions, de répondre de manière coordonnée aux problèmes que posent les enfants touchés par un conflit armé, de suivre la situation et de faire rapport à ce sujet au Secrétaire général.

En application de la résolution 1612 (2005) du Conseil, l'ONUCI créerait, avec le concours et la collaboration du Gouvernement ivoirien, et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés en vue de recueillir et de communiquer rapidement des informations objectives, exactes et fiables sur le recrutement et l'emploi d'enfants soldats ainsi que sur les violations et sévices commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé. En outre, il organiserait, à l'intention de tous les membres du personnel de la mission, une formation systématique sur la question des droits de l'enfant, portant notamment sur les techniques de collecte d'éléments de preuve et d'interrogation des témoins et des victimes, réunirait des informations mensuelles sur les violations des droits de l'enfant commises en Côte d'Ivoire, contribuerait à l'établissement du rapport de pays annuel sur ces questions et des rapports soumis au groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution susmentionnée.

La situation sur le plan de la sécurité reste très instable en Côte d'Ivoire, avec les atteintes aux droits de l'homme que cela implique, y compris des violations et sévices commis sur la personne d'enfants (plus de 40 % des habitants du pays sont des enfants âgés de moins de 14 ans).

Dans ce contexte et compte tenu du fait que les responsabilités et les tâches confiées à l'ONUCI en matière de protection de l'enfance ont été considérablement élargies, il est proposé de renforcer la Section de la protection de l'enfance en créant 14 postes de spécialiste de la protection de l'enfance (10 administrateurs

recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) qui seront basés à Abidjan (deux administrateurs recrutés sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies), Bouaké, Guiglo et Bondoukou (deux administrateurs recrutés sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies pour chacune de ces localités) et Korhogo (deux administrateurs recrutés sur le plan national).

Afin d'assurer la confidentialité des informations recueillies dans le contexte du mécanisme de surveillance et de notification et des rapports sur les violations des droits des enfants et les sévices dont ils sont victimes, il est proposé de créer au sein de la Section de la protection de l'enfance un poste d'assistant administratif recruté sur le plan international (agent du Service mobile) et de transférer le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui a été approuvé pour cette unité administrative au Bureau des droits de l'homme.

Groupe de la lutte contre le VIH/sida

Justification

- **Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste**

En rapport avec la création d'une installation mobile offrant des services facultatifs et confidentiels de conseil et de dépistage au Groupe de la lutte contre le VIH/sida, il est proposé de renforcer cette unité administrative en créant un poste supplémentaire de conseiller pour le VIH/sida (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire de ce poste serait chargé d'organiser des programmes d'information et de sensibilisation sur le VIH/sida, de donner des renseignements sur les mesures de prévention de l'infection à VIH et sur les soins et les traitements médicaux disponibles pour cette maladie aux membres du personnel de l'ONUCI déployés sur le terrain. Les titulaires des postes approuvés pour la dotation en personnel du Groupe de la lutte contre le VIH/sida (un administrateur P-4, deux administrateurs recrutés sur le plan national, un agent des services généraux recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies) conseillent les autorités et les institutions ivoiriennes sur les questions relatives à la prévention et à la prise en charge du VIH/sida et à l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation à cette maladie, dispensent une formation aux représentants des autorités et de la société civile ivoiriennes et du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays et assurent une formation et une transmission d'informations entre collègues au sein de l'Opération; ils ne peuvent donc pas absorber la charge travail supplémentaire.

Composante 4 : processus de paix

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Réunification de la Côte d'Ivoire	<p>4.1.1 Respect, par les parties ivoiriennes, des délais prescrits pour l'application de la feuille de route arrêtée par le Groupe de travail international en application de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité</p> <p>4.1.2 Augmentation de 300 % du nombre total de fonctionnaires ayant repris leurs fonctions dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire (2004/05 : 0; 2005/06 : 5 000; 2006/07 : 20 000)</p> <p>4.1.3 Possibilité de recevoir les émissions de la Radio Télévision ivoirienne dans l'ensemble du pays</p>

4.1.4 Participation de la Côte d'Ivoire aux réunions des commissions conjointes Côte d'Ivoire-Burkina Faso-Mali créées en application des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III

Produits

- Réunions mensuelles du Groupe de travail international créé en application d'une décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 6 octobre 2005 et de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, et coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général, y compris des services de secrétariat
- Réunions hebdomadaires du Groupe de médiation (Représentant spécial du Secrétaire général, Haut Représentant de l'ONU pour les élections en Côte d'Ivoire, Envoyé spécial de l'Afrique du Sud, Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine en Côte d'Ivoire) coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général
- Réunions périodiques avec des responsables gouvernementaux, des groupes politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations féminines, pour soutenir le processus politique
- Prestation d'avis au Gouvernement ivoirien et à tous les partis politiques au sujet des mesures de confiance destinées à faciliter la réconciliation nationale
- Organisation de 10 ateliers à l'intention de responsables gouvernementaux, de représentants de partis politiques et d'organisations de la société civile, y compris des associations féminines, sur le renforcement des capacités des associations de femmes ivoiriennes en matière de prévention et de règlement des conflits
- En coopération avec la CEDEAO et les autres partenaires internationaux, prestation d'avis au sujet du rétablissement de l'autorité de l'État et de l'infrastructure publique dans l'ensemble du pays aux autorités gouvernementales, y compris le Ministre de l'administration territoriale
- Prestation d'avis au Gouvernement ivoirien au sujet de l'accroissement de la participation des femmes à tous les niveaux du gouvernement
- Prestation d'avis au Comité national pour le redéploiement de l'administration de l'État au sujet du redéploiement de fonctionnaires dans l'ensemble du pays
- Prestation d'avis au Cabinet du Premier Ministre, à l'Office national d'identification et à la Commission nationale de supervision de l'identification au sujet de la conduite du processus d'identification dans l'ensemble du pays
- Participation aux travaux des commissions conjointes Côte d'Ivoire-Mali- Burkina Faso conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis
- Réunions d'un groupe de travail intermissions composé de représentants de la MINUL, de l'ONUCI, du BRSAO et du BINUSIL sur les questions transfrontières
- Programmes nationaux d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, y compris des émissions radiophoniques dans cinq langues nationales, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; deux heures de diffusion d'un documentaire télévisé par mois, points de presse hebdomadaires, distribution de 12 bulletins d'information et organisation de campagnes d'éducation dans 12 régions
- Formation de 20 journalistes locaux aux techniques et aux méthodes de base du journalisme
- Présentation de 12 rapports sur des cas d'incitation à la haine et à la violence dans les médias ivoiriens au Comité des sanctions sur la Côte d'Ivoire
- Exécution de 21 projets à impact rapide

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire

4.2.1 Mise en place de commissions nationales électorales indépendantes, 19 au niveau régional et 68 au niveau départemental (la Commission électorale indépendante qui avait été créée le 22 septembre 2005 a été reconstituée et ses membres sont entrés en fonctions le 17 mars 2006)

4.2.2 Achèvement de l'inscription des électeurs et de l'établissement des listes électorales dans l'ensemble du pays

4.2.3 Mise en place de 11 000 bureaux de vote dans les 19 régions

4.2.4 Tenue d'élections présidentielles le 31 octobre 2006 au plus tard

4.2.5 Tenue d'élections législatives dans un délai de six mois après les élections présidentielles, conformément au code électoral ivoirien

4.2.6 Confirmation par des observateurs extérieurs que les élections ont été ouvertes à tous, libres, justes et transparentes

4.2.7 Aucun incident violent lors des élections présidentielles et législatives

Produits

- Prestation d'avis à la Commission électorale indépendante au sujet des opérations électorales aux niveaux national, régional, départemental et local
- Évaluation des besoins de la Commission électorale indépendante et prestation d'avis sur l'établissement du budget à présenter aux éventuels donateurs pour les élections législatives
- Prestation d'avis au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante au sujet de la définition du programme d'éducation des électeurs et de l'élaboration de contenus pour des campagnes d'information et d'éducation médiatiques
- Prestation d'avis et d'une assistance technique aux autorités électorales régionales et locales au sujet de la planification des activités électorales et de la formulation de principes pour les programmes d'éducation des électeurs dans 19 bureaux électoraux régionaux
- Prestation d'avis à la Commission électorale indépendante sur l'élaboration et la réalisation d'un programme de formation et de renforcement des capacités de son personnel au sujet de la loi électorale, des procédures concrètes, du code de conduite et des autres aspects du scrutin
- Prestation d'avis à la Commission électorale indépendante sur la mise à jour du programme d'inscription des électeurs, de la gestion de la base de données des électeurs inscrits et l'affichage des listes d'électeurs, ainsi que sur la conception et l'achat de matériel pour le scrutin, y compris les bulletins de vote
- Prestation d'avis à la Commission électorale indépendante au sujet de l'élaboration de méthodes de dépouillement du scrutin et de la mise au point de mécanismes de validation des résultats
- Fourniture de renseignements et d'avis au Haut Représentant de l'ONU pour les élections en Côte d'Ivoire

- Soutien pour la distribution du matériel électoral aux bureaux de vote (700 heures de vol pour le transport par voie aérienne et 20 000 kilomètres pour le transport par route)
- Campagne d'information à l'appui des élections : diffusion d'émissions radiophoniques quotidiennes et de 15 000 tracts/brochures dans cinq langues nationales, organisation de points de presse mensuels à l'intention des représentants des médias et des membres du corps diplomatique, production d'un film, de vidéos et de 100 photographies, activités de communication (notamment, organisation de 12 manifestations pour informer et sensibiliser la population)
- Maintien de la sécurité pendant les élections dans les limites des moyens militaires dont l'ONUCI dispose et des zones où elle est déployée

Facteurs externes : Il faudra que les pays qui mettent des personnels de police et des contingents à la disposition de l'ONU assurent les effectifs nécessaires et que l'appui matériel et financier voulu pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la tenue des élections soit disponible.

Tableau 5
Ressources humaines

Composante 4 : processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
Bureau des affaires politiques											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	7	–	1	–	15	2	–	17
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	7	–	1	–	15	2	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	6	15	–	2	–	24	1	120	145
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	15	–	2	–	24	1	136	161
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	16	16
Bureau de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2005/06	–	1	3	11	3	1	–	19	38	5	62
Effectif proposé 2006/07	–	1	3	11	4	1	–	20	45	11	76
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	7	6	14
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	4
Effectif proposé 2006/07	–	–	–	3	–	–	–	3	–	4	7
Variation nette	–	–	–	3	–	–	–	3	–	–	3

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
Total											
Effectif approuvé 2005/06	–	3	15	33	3	4	–	58	41	129	228
Effectif proposé 2006/07	–	3	15	36	4	4	–	62	48	151	261
Variation nette	–	–	–	3	1	–	–	4	7	22	33

^a Comprend les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau de l'assistance électorale

Justification

- **Volontaires des Nations Unies : ajout de 16 postes**

Dans sa résolution 1609 (2005), le Conseil de sécurité a autorisé l'ONUCI, avec l'appui de l'Union africaine, de la CEDEAO et des autres partenaires internationaux, à offrir au Gouvernement ivoirien, à la Commission électorale indépendante et aux autres organismes ou instituts compétents toute l'assistance technique nécessaire en vue d'organiser des élections présidentielles et législatives ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire. Par la suite, dans sa résolution 1633 (2005), il a demandé au Groupe de travail international d'élaborer une feuille de route en consultation avec toutes les parties ivoiriennes, en vue de tenir des élections libres, régulières, ouvertes et transparentes dès que possible et au plus tard le 31 octobre 2006. Le nombre d'électeurs qui participeraient aux élections présidentielles et législatives est estimé à 8 millions (3 millions à Abidjan) et le scrutin se déroulerait dans 11 000 bureaux de vote répartis entre 202 circonscriptions (4 000 bureaux à Abidjan).

Après analyse des besoins de l'Opération pour l'appui au processus des élections présidentielles et législatives, il est proposé de renforcer le Bureau de l'assistance électorale en créant 16 postes supplémentaires d'administrateur électorale (Volontaires des Nations Unies). Les titulaires de ces postes suivraient la préparation et la conduite des élections, fourniraient une assistance technique aux commissions électorales nationales pour la planification des opérations électorales, l'organisation de campagnes d'information des électeurs, la formation d'administrateurs électoraux locaux, le déroulement des opérations (collecte des bulletins de vote, décompte des voix, etc.) et seraient déployés comme suit : six à Abidjan, quatre à Odiéne, deux à Daoukro, deux à Man et deux à Yamoussoukro.

Après l'achèvement des opérations liées à l'élection présidentielle, les effectifs du Bureau de l'assistance électorale seraient réduits en janvier 2007 avec la suppression de 13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international [3 administrateurs P-4, 8 administrateurs P-3, 1 administrateur P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes)] et de 131 postes de Volontaires des Nations Unies. Le personnel restant (1 directeur de la classe D-1, 9 administrateurs (3 P-4, 5 P-3 et 1 P-2) assistés par 1 agent des services généraux (autres classes), 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) fournirait des conseils et une assistance technique au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante pour l'organisation des élections législatives qui, d'après le code électoral ivoirien, doivent avoir lieu dans les six mois suivant l'élection présidentielle.

Bureau de la communication et de l'information

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de sept postes (2 administrateurs et 5 agents des services généraux)**
- **Volontaires des Nations Unies : ajout de six postes**

Dans le cadre du mandat que le Conseil de sécurité lui a conféré par sa résolution 1609 (2005), l'ONUCI doit faire comprendre le processus de paix et son rôle aux collectivités locales et aux parties, grâce à la capacité d'information de l'Opération, notamment sa capacité de radiodiffusion; elle doit également assurer la surveillance des médias ivoiriens, s'agissant en particulier de tous cas d'incitation par les médias à la haine, à l'intolérance et à la violence, et tenir le Comité du Conseil de sécurité établi par la résolution 1572 (2004) régulièrement informé de la situation à cet égard.

En raison de la situation politique actuelle en Côte d'Ivoire, dans le contexte de la préparation et de la tenue des élections présidentielles et législatives et en réaction à la campagne que les médias ivoiriens continuent de mener pour encourager la violence, la xénophobie, la reprise du conflit et l'intolérance ethnique, l'ONUCI développerait ses programmes d'information et ses activités de communication en vue de fournir des informations pertinentes, crédibles et impartiales aux auditeurs ivoiriens en établissant une présence médiatique dans quatre bureaux extérieurs supplémentaires (Korhogo, Man, San Pedro et Yamoussoukro), soit sept bureaux extérieurs au total. La station de radio de l'Opération (ONUCI FM) installée à Abidjan renforcerait sa capacité de radiodiffusion, en particulier le samedi et le dimanche, de manière à assurer une couverture géographique plus large et à atteindre un public plus vaste 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.

En conséquence, il est proposé de renforcer le Bureau de la communication et de l'information de l'ONUCI par la création des nouveaux postes suivants : 1 poste de technicien de radiodiffusion (agent du Service mobile), 1 poste de producteur vidéo (administrateur recruté sur le plan national), 1 poste de spécialiste de la communication régionale (administrateur recruté sur le plan national), 1 poste de photographe (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes de producteur radio (Volontaires des Nations Unies) et 8 postes d'assistant chargé de la communication régionale (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) qui seront déployés dans les nouveaux bureaux extérieurs.

Section des affaires civiles

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout de trois postes**

Dans sa résolution 1609 (2005), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à l'ONUCI d'appuyer le redéploiement de l'administration, et en particulier de faciliter, avec le concours de l'Union africaine, de la CEDEAO et d'autres partenaires internationaux, le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, lequel est essentiel pour le relèvement social et économique du pays.

Compte tenu des progrès réalisés dans le processus de paix, la Section des affaires civiles accroîtrait sa présence sur le terrain en déployant trois postes supplémentaires de spécialiste des affaires civiles (P-3) dans les nouvelles antennes de Séguéla, Guiglo et Odienne, et se trouverait ainsi représentée en sept endroits (Bouaké, Daloa, Guiglo/Duékoué, Korhogo, Odienne, Man et Séguéla).

Les titulaires des postes en question seraient chargés de suivre les préparatifs de redéploiement de l'administration de l'État, chacun couvrant en moyenne trois régions administratives dans le nord et l'ouest du pays, d'assurer la liaison avec les fonctionnaires locaux et d'aider, en coordination avec les organisations du système des Nations Unies présentes dans le pays, les organisations non gouvernementales et les donateurs partenaires à mettre en œuvre des projets visant à améliorer les services publics, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, y compris par des projets à effet rapide.

Composante 5 : ordre public

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Renforcement de l'ordre public et acquisition par la Police nationale et la Gendarmerie ivoiriennes d'une capacité opérationnelle durable	<p>5.1.1 Création et déploiement d'une force de police auxiliaire intérimaire de 600 hommes et ouverture de 4 préfectures et de 2 légions dans le nord de la Côte d'Ivoire</p> <p>5.1.2 Ouverture d'une école de police dans le nord de la Côte d'Ivoire</p> <p>5.1.3 Approbation d'un plan de restructuration des forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire par le Comité mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité</p>

Produits

- Visites quotidiennes de 12 préfectures de police, de 4 légions, de commissariats, de compagnies et d'escadrons dans le nord de la Côte d'Ivoire à des fins d'encadrement
- Formulation d'avis à l'intention des institutions locales chargées de l'application des lois pour procéder à la sélection, au recrutement, à l'inscription, à la formation et à la certification des candidats au service de police intérimaire dans le nord de la Côte d'Ivoire
- Formulation d'avis à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie pour la mise en œuvre du programme d'intégration et de restructuration des forces de police dans l'ensemble du pays
- Cinq cours de mise à niveau pour rappeler à la police nationale et à la gendarmerie les principes de maintien de l'ordre reconnus sur le plan international
- Cinq cours de mise à niveau sur les questions relatives aux disparités entre les sexes à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie
- Prestation de conseils à la police nationale au sujet des opérations de police, des enquêtes, de la surveillance policière de proximité et de divers programmes spéciaux, en prêtant une attention particulière aux droits des femmes et à la prévention de la violence sexuelle
- Participation à des initiatives de coopération régionale avec la MINUL et le BINUSIL concernant la lutte contre le trafic d'êtres humains et la criminalité organisée, notamment la lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants
- Encadrement et surveillance des activités des 600 auxiliaires de sécurité des Forces nouvelles pendant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration

- 100 escortes de sécurité pour les organismes des Nations Unies implantés dans le nord du pays et renforcement de la sécurité dans 22 sites de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour parer à l'éventualité de troubles civils
- Formation de 250 membres des Forces de défense et de sécurité dans les écoles de gendarmerie et de police pour améliorer leurs compétences professionnelles en matière de lutte antiémeutes

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

5.2 Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire

5.2.1 Élaboration et mise en œuvre par le Gouvernement ivoirien et les autorités judiciaires d'un plan relatif au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, conformément aux accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria

5.2.2 Réouverture de 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 11)

5.2.3 Réouverture de 10 établissements pénitentiaires dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 10)

5.2.4 Réduction de 25 % du nombre de décès chez les détenus (2004/05 : 376; 2005/06 : 300; 2006/07 : 225)

5.2.5 Réduction de 50 % du nombre d'évasions dans les prisons (2004/05 : 3 668; 2005/06 : 150; 2006/07 : 75)

5.2.6 Augmentation de 400 du nombre de détenus placés en libération conditionnelle (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 50)

Produits

- Suivi des mesures prises par les autorités ivoiriennes concernant les aspects relatifs à l'état de droit prévus dans les accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, notamment les questions touchant l'administration judiciaire, l'identification nationale et les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires, et formulation d'avis
- Deux rapports à l'intention du Premier Ministre, des ministres de la justice et des droits de l'homme et de toutes les autres parties intéressées sur l'état du système judiciaire national, évaluant notamment l'impartialité, le respect des formes régulières, la séparation des pouvoirs, les mesures de prévention de la corruption, indiquant les observations faites lors du contrôle des tribunaux et donnant un aperçu de la situation de l'administration pénitentiaire
- Suivi de 52 procès ou audiences dans tout le pays et présentation de rapports au Gouvernement sur le respect des normes internationales
- Prestation de conseils aux autorités judiciaires et au Gouvernement ivoirien au sujet de la réorganisation des tribunaux de première instance et des cours d'appel
- Prestation de conseils au Gouvernement ivoirien au sujet du redéploiement de l'administration judiciaire dans le nord du pays et suivi de ce redéploiement

- Organisation de 2 séminaires/ateliers à l'intention de représentants du Ministère de la justice, du Syndicat des magistrats et de l'ordre des avocats sur le suivi de l'indépendance, de l'impartialité et de l'efficacité de la justice
- 372 visites de prisons dans l'ensemble du pays pour observer la gestion des prisons et les conditions de détention et pour conseiller et informer le Gouvernement ivoirien sur ces questions
- Réunions hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire nationale pour la conseiller sur les questions suivantes : gestion des détentions provisoires, élaboration de procédures normalisées axées sur les droits de l'homme, questions relatives à la santé, élaboration et adoption de mécanismes de mise en œuvre et de contrôle, questions concernant les femmes, droits des minorités, mise en liberté conditionnelle
- Prestation de conseils au Gouvernement ivoirien au sujet de l'évaluation de la situation dans le nord du pays et de l'élaboration d'un plan de remise en marche du système pénitentiaire dans les provinces du nord
- Formation de 125 agents pénitentiaires nationaux

Facteurs externes : Il faudrait que les donateurs mettent en œuvre une vaste initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance en apportant des ressources et une assistance technique pour renforcer le système juridique et judiciaire et que les pays qui mettent du personnel à la disposition de la police des Nations Unies continuent de fournir les effectifs nécessaires.

Tableau 6

Ressources humaines**Composante 5 : ordre public**

<i>Catégorie</i>										Total			
<i>I. Police des Nations Unies</i>													
Effectif approuvé 2005/06										350			
Effectif proposé 2006/07										350			
Variation nette										–			
<i>II. Unités de police constituées</i>													
Effectif approuvé 2005/06										375			
Effectif proposé 2006/07										375			
Variation nette										–			
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>													
										<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
										Total partiel		Total	
<i>III. Personnel civil</i>													
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>					
Bureau du chef de police													
Effectif approuvé 2005/06										8	9	–	17
Effectif proposé 2006/07										9	9	–	18
Variation nette										1	–	–	1

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2005/06	-	-	4	2	-	2	-	8	8	-	16
Effectif proposé 2006/07	-	-	4	2	-	1	-	7	9	2	18
Variation nette	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1	2	2
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2005/06	-	1	7	3	1	4	-	16	17	-	33
Effectif proposé 2006/07	-	1	8	3	1	3	-	16	18	2	36
Variation nette	-	-	1	-	-	(1)	-	-	1	2	3
<i>IV. Personnel fourni par des gouvernements</i>											
Effectif approuvé 2005/06											8
Effectif proposé 2006/07											8
Variation nette											-
Total											
Effectif approuvé 2005/06											766
Effectif proposé 2006/07											769
Variation nette											3

^a Il comprend les administrateurs recrutés dans les pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du chef de la police

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste**

Par sa résolution 1609 (2005), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à l'ONUCI d'aider le Gouvernement ivoirien, en concertation avec l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres organisations internationales, à rétablir une présence policière civile partout en Côte d'Ivoire, de conseiller ce gouvernement pour la réorganisation des services de sécurité intérieure et d'aider les parties ivoiriennes à appliquer des mesures temporaires et transitoires dans le nord du pays, telles que prévues au paragraphe 6 de l'Accord de Pretoria. Il a également autorisé l'augmentation de la composante police civile de l'Opération à hauteur d'un maximum de 725 membres du personnel civil, dont trois unités de police constituées.

Le Bureau du chef de la police est chargé de coordonner toutes les activités de la police des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Il formule des avis à l'intention des institutions locales chargées de l'application des lois pour procéder à la sélection, au recrutement, à l'inscription, à la formation et à la certification des candidats au service de police intérimaire dans le nord de la Côte d'Ivoire et à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie pour la mise en œuvre du programme d'intégration et de restructuration des forces de police dans l'ensemble du pays, conseille la police nationale au sujet des opérations de police, des enquêtes, de la

surveillance policière de proximité et de divers programmes spéciaux en prêtant une attention particulière aux droits des femmes et à la prévention de la violence sexuelle et assure l'encadrement et la surveillance des activités des 600 auxiliaires de sécurité issus des rangs des Forces nouvelles pendant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Compte tenu de l'étoffement des effectifs de la police civile de l'Opération qui comprend un contingent de police des Nations Unies et des unités de police constituées comptant respectivement 350 et 375 personnes et de l'élargissement des responsabilités confiées au chef de la police (D-1), il est proposé de renforcer le Bureau en créant un poste de chef adjoint de la police (P-5). Sous l'autorité du chef de la police, le titulaire serait chargé de diriger, d'encadrer et de déployer les membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées, d'aider à évaluer le comportement professionnel des hauts gradés et de superviser les fonctionnaires internationaux du Bureau. Il assurerait également l'intérim du chef de la police en prenant le commandement en son absence et accomplirait des missions spéciales que ce dernier pourrait lui confier.

Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout d'un poste**
- **Volontaires des Nations Unies : ajout de deux postes**

Dans sa résolution 1609 (2005), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à l'ONUCI d'aider le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, en concertation avec l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres organisations internationales, à rétablir l'autorité de la justice et l'état de droit partout dans le pays. Les progrès réalisés dans le processus de paix devraient permettre des avancées dans l'entreprise de rétablissement de l'autorité judiciaire de l'État ivoirien sur l'ensemble du territoire avec la réouverture de 11 tribunaux (tribunaux de première instance) et de 10 établissements pénitentiaires dans le nord de la Côte d'Ivoire. Étant donné la fragilité des systèmes judiciaire et pénitentiaire du pays et leurs graves dysfonctionnements, l'ONUCI élargirait le champ de ses activités de conseil et de contrôle pour inclure la Cour suprême, le tribunal militaire et deux cours d'appel, soit 22 tribunaux au total, au cours de l'exercice considéré. En conséquence, il est proposé de renforcer la Section en créant deux postes supplémentaires de spécialiste des questions judiciaires (Volontaires des Nations Unies). Les titulaires de ces postes suivraient l'évolution de la situation dans le secteur judiciaire, y compris les progrès réalisés dans le rétablissement de l'état de droit et de la justice et dans la lutte contre l'impunité et la corruption, et feraient rapport à ce sujet.

Après examen des tâches qui incombent à un assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] du Groupe des services consultatifs de l'administration pénitentiaire, on a conclu qu'elles pourraient être confiées à un agent recruté sur le plan national. En conséquence, il est proposé de supprimer le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international et de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 6 : appui

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
6.1 Soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité	<p>6.1.1 Achèvement complet des projets de remise en état et de reconstruction des bâtiments et infrastructures indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle</p> <p>6.1.2 Réduction de 29 % du nombre d'accidents de voiture (2004/05 : 10; 2005/06 : 7; 2006/07 : 5)</p> <p>6.1.3 Réduction de 33 % du nombre mensuel moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'Opération (2004/05 : 5,5; 2005/06 : 6; 2006/07 : 4)</p> <p>6.1.4 Réduction de 7,35 dollars du coût unitaire moyen des opérations de virement bancaire (2004/05 : 9 dollars; 2005/06 : 9 dollars; 2006/07 : 1,65 dollars)</p>

Produits

Amélioration des services

- Application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, allié à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière et à l'imposition de sanctions pour les contraventions enregistrées par le système CarLog (suspension ou retrait du permis de conduire)
- Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention du personnel militaire et civil dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire
- Amélioration du plan de sécurité et d'évacuation
- Mise en service d'un système de transfert électronique de fonds

Militaires, membres de la police des Nations Unies et personnel civil

- Déploiement et relève de 6 890 soldats et de 200 observateurs militaires, en moyenne
- Déploiement et relève de 350 membres de la police des Nations Unies et de 375 membres d'unités de police constituées, en moyenne
- Fourniture et distribution de vivres dans 32 points de livraison pour 6 890 soldats et 375 membres d'unités de police constituées, en moyenne
- Maintien de stocks d'urgence suffisants de boîtes de rations et d'eau potable en bouteille pour 6 890 soldats, 200 observateurs militaires, 350 membres de la Police des Nations Unies et 375 membres d'unités de police constituées, en moyenne, dans tous les lieux de la mission
- Administration des contrats de 467 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 36 administrateurs recrutés sur le plan national, de 539 agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 277 Volontaires des Nations Unies, en moyenne
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel (militaire, policier et civil), avec formation pratique, mesures de prévention et de surveillance et actions disciplinaires

Installations et infrastructure

- Entretien de 95 locaux (17 à Abidjan, 35 dans le secteur est et 43 dans le secteur ouest)
- Utilisation et entretien de 445 groupes électrogènes (261 appartenant à l'ONU et 184 appartenant aux contingents)
- Utilisation et entretien de groupes d'épuration des eaux dans 9 emplacements (2 à Abidjan, 6 dans le secteur est et 2 dans le secteur ouest)
- Remise en état et entretien de 3 aérodromes à Abidjan, Daloa et Guiglo

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 895 véhicules appartenant à l'ONU et de 1 116 véhicules appartenant aux contingents, dont 83 véhicules blindés de transport de troupes, dans l'ensemble des lieux de la mission
- Installation d'une station de ravitaillement en carburant à Abidjan

Transports aériens

- Utilisation et entretien de 3 avions et de 11 hélicoptères (y compris 3 hélicoptères militaires et 2 hélicoptères de recherche et de sauvetage) dans 4 emplacements
- Déploiement de 2 hélicoptères de recherche et de sauvetage dans les 12 heures dans la zone de la mission et dans les 24 heures dans la zone de missions voisines afin de participer à des opérations de secours
- Utilisation et entretien de 6 parcs à réservoirs de carburant dans 6 emplacements

Transports maritimes et fluviaux

- Utilisation et entretien de deux petits patrouilleurs

Transmissions

- Entretien et appui à l'utilisation de 34 microterminaux VSAT dans 25 emplacements, de 46 centraux téléphoniques, de 69 répéteurs, de 15 liaisons hertziennes et de 74 liaisons rurales, de 10 stations de transmissions radio FM, de 1 807 postes de radio mobiles (HF et VHF), de 454 stations de radio (HF et VHF), de 2 589 postes de radio portatifs et de 161 téléphones mobiles Thuraya GSM

Informatique

- Entretien et appui à l'utilisation des réseaux locaux et longue distance, de 1 464 ordinateurs de bureau, de 65 serveurs, de 513 ordinateurs portables, de 1 234 imprimantes, de 38 scanners et de 70 scanners Digital Sender mis à la disposition de 2 043 utilisateurs dans 25 emplacements

Services médicaux

- Fonctionnement et gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 15 centres de consultation de niveau I et de 2 hôpitaux de niveau II dans 2 états-majors régionaux; gestion d'arrangements contractuels pour un hôpital de niveau III à Abidjan et un hôpital de niveau IV à Accra (Ghana)
- Exploitation et gestion d'installations offrant des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière à l'ensemble du personnel, y compris des services mobiles de dépistage et de conseil; de sensibilisation de l'ensemble du personnel, notamment par la transmission de l'information entre collègues
- Gestion des installations et du matériel servant aux évacuations par voie aérienne ou terrestre pour tous les emplacements

Sécurité

- Fonctionnement du Centre des opérations de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite
- Formation de 53 agents de sécurité aux techniques de base : combat à mains nues, maniement des armes à feu, premiers secours, protection rapprochée, techniques d'enquête et autres questions en rapport avec la sécurité
- Exercices d'incendie trimestriels pour l'ensemble du personnel de la mission et entretien du matériel anti-incendie dans tous les lieux d'implantation de la mission
- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans 30 lieux d'implantation de la mission
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris en ce qui concerne les logements pour 467 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 277 Volontaires des Nations Unies et 350 membres de la police des Nations Unies, en moyenne

Facteurs externes : Il faudrait que les fournisseurs de biens et services respectent les conditions fixées dans les contrats.

Tableau 7

Ressources humaines

Composante 6 : appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Équipe déontologie et discipline^b											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2006/07	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de l'administration^c											
Effectif autorisé 2005/06	–	1	6	2	3	3	–	15	5	–	20
Effectif proposé 2006/07	–	1	6	2	5	3	–	17	5	–	22
Variation nette	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Services administratifs											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	9	17	28	3	–	57	85	33	175
Effectif proposé 2006/07	–	–	9	17	31	3	–	60	90	33	183
Variation nette	–	–	–	–	3	–	–	3	5	–	8

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Services d'appui intégrés											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	11	32	123	9	–	175	269	73	517
Effectif proposé 2006/07	–	–	11	32	120	9	–	172	295	74	541
Variation nette	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)	26	1	24
Section de la sécurité											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	2	8	32	12	18	72	57	–	129
Effectif proposé 2006/07	–	–	2	8	32	12	18	72	57	–	129
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif autorisé 2005/06	–	1	31	60	187	27	18	324	418	106	848
Effectif proposé 2006/07	–	1	31	60	189	27	18	326	449	107	882
Variation nette	–	–	–	–	2	–	–	2	31	1	34

^a Comprend les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Comprend le Groupe des commissions d'enquête, le Groupe du budget et le Groupe de la sécurité aérienne.

Bureau du Chef de l'administration

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout de deux postes**

La dotation en personnel approuvée pour le Groupe du budget de l'Opération comprend quatre postes (1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) dont les titulaires sont chargés d'établir des projets de budget et des rapports sur l'exécution des budgets, y compris des cadres de budgétisation axée sur les résultats, de conseiller et former le personnel militaire, policier et technique de la mission et les fonctionnaires de la Division de l'administration qui interviennent dans les processus d'élaboration des cadres et de formulation des prévisions de dépenses, de suivre régulièrement l'exécution des budgets par le Siège de l'ONU et les 12 centres de coûts locaux, d'établir les demandes d'allocations initiales et de réaffectation de fonds, de gérer les tableaux d'effectifs approuvés et d'assurer la liaison avec les services du Siège à New York pour toutes les questions connexes. Au cours des trois exercices financiers précédents, les crédits que l'Assemblée générale a ouverts et les dépenses correspondantes qui ont été engagées pour l'établissement, le fonctionnement et l'élargissement de l'ONUCI ont augmenté comme suit : dépenses pour la période allant du 4 avril au 30 juin 2004 : 83,1 millions de dollars; dépenses de l'exercice 2004/05 : 336,9 millions de dollars; crédits de l'exercice 2005/06 : 418,8 millions de dollars; montant du projet de budget pour l'exercice 2006/07 : 420,2 millions de dollars. Dans ce contexte, et étant donné que le Groupe a besoin d'un assistant (budget) supplémentaire pour mieux aider les hauts responsables de l'Opération à bien contrôler les ressources importantes approuvées par l'Assemblée générale pour cette dernière, il est proposé de créer un poste d'agent du Service mobile au sein de cette unité administrative (qui serait pourvu en redéployant un poste d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements).

Le fonctionnaire responsable des commissions d'enquête (P-3) au Bureau du Chef de l'administration est chargé d'assurer le service des commissions d'enquête constituées pour examiner les cas de blessures graves infligées à des membres du personnel militaire et civil de l'ONUCI, de décès, de faute professionnelle lourde et de préjudices et de dégâts matériels importants subis par l'ONU. Il examine et traite toutes les affaires dont sont saisies les commissions d'enquête, veille au respect des procédures établies applicables, tient à jour une base de données sur les affaires et coordonne l'appui administratif fourni aux membres des commissions. Au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005, le nombre d'affaires traitées par le Groupe a augmenté de 100 %, passant de 20 en juillet à environ 40 en janvier 2006 et il devrait continuer de croître fortement, en particulier à la suite des événements de janvier 2006. Compte tenu de la charge de travail accrue, il est proposé de créer un poste d'assistant (agent du Service mobile) pour seconder le fonctionnaire des commissions d'enquête et assurer le traitement rapide des affaires (ce poste devant être pourvu en redéployant un poste d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements).

Services administratifs

12. Il est proposé de créer 7 postes au Bureau du Chef des services administratifs (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), à la Section des finances (2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et à la Section des services généraux (2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer un poste d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements, soit une augmentation nette de 8 postes pour les services administratifs. Par ailleurs, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies seraient transférés de la Section des achats à la Section des finances.

Justification

Bureau du Chef des services administratifs

- **Personnel recruté sur le plan national : ajout d'un poste**

En raison de l'étoffement des effectifs de l'Opération (la dotation proposée pour l'exercice 2006/07 comprenant 1 042 postes de personnel recruté sur le plan national ou international et de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 277 postes de Volontaires des Nations Unies contre 788 et 215, respectivement, au cours de l'exercice 2004/05), la charge de travail du Groupe de l'orientation du personnel qui est doté de 2 postes de conseiller du personnel (un administrateur P-4 et un Volontaire des Nations Unies) a considérablement augmenté, d'autant plus que la sécurité est précaire dans le pays et que des membres de la mission ont dû être évacués, ce qui entraîne une augmentation du niveau de stress pour le personnel local et international. Compte tenu de cette charge de travail accrue et de l'absence d'arrangements spécifiques pour la fourniture d'un appui administratif au Groupe, il est proposé de créer au sein de cette unité un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire de ce poste serait chargé du traitement de la correspondance, de la tenue à jour du système d'archivage, de la coordination des rendez-vous avec les conseillers du personnel, de l'organisation des voyages de ces derniers dans la zone de la mission et d'autres tâches d'appui administratif de caractère général.

Section des finances

- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de trois postes**
- **Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste**

Afin d'éviter un risque de conflit d'intérêts, les fonctions liées au traitement des factures établies par les fournisseurs pour les services fournis et les marchandises livrées ont été transférées de la Section des achats à la Section des finances. En conséquence, il est proposé de transférer également les postes qui correspondent à ces fonctions (un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies) de la première à la seconde. Étant donné que l'Opération doit déployer des forces sur 22 emplacements supplémentaires dans les secteurs est et ouest, y compris les unités de police constituées autorisées par la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, et la charge de travail accrue qui en résulte, les effectifs approuvés pour la Section des finances au niveau des états-majors régionaux (deux agents du Service mobile et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national) ne permettent pas d'assurer en temps voulu le versement des indemnités de subsistance (missions) au personnel international et des indemnités journalières aux membres des contingents et des unités de police constituées, le remboursement des frais de voyage, le règlement des fournisseurs et l'enregistrement des opérations dans le système Sun, ou encore de répondre aux demandes de renseignements du personnel civil et militaire de l'ONUCI sur les prestations auxquelles il a droit. En conséquence, il est proposé de créer deux postes supplémentaires d'assistant financier régional (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seraient affectés aux états-majors des secteurs est et ouest.

Section des achats

- **Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste**
- **Volontaires des Nations Unies : suppression d'un poste**

La suppression d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et d'un poste de Volontaire des Nations Unies dans le tableau d'effectifs de la Section est due au fait que ces postes ont été transférés à la Section des finances (voir ci-dessus).

Section des services généraux

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout de trois postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de deux postes**

Le tableau d'effectifs du Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel de la Section des services généraux comprend trois postes de personnel international, quatre postes d'agent recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies. En raison du déploiement de l'Opération dans des emplacements supplémentaires, le nombre des demandes d'indemnisation présentées par des tiers à son encontre – essentiellement à la suite d'accidents de voiture – a augmenté, tout comme celui des demandes de passation par pertes et profits de matériel irrémédiablement endommagé ou devenu obsolète (on en compte actuellement environ 50 et 150 par mois en moyenne, respectivement). Bien que l'ONUCI compte prendre des mesures pour ramener le nombre des accidents à 5 pour 100 véhicules au cours de l'exercice 2006/07 contre 7 pour 100 lors de l'exercice précédent, les effectifs dont le Groupe dispose actuellement ne sont pas suffisants pour assurer un traitement rapide des demandes d'indemnisation et de passation par pertes et profits, leur présentation au Chef de l'administration ou au Comité central de contrôle du matériel, selon qu'il convient, pour suite à donner ainsi que la tenue à jour de la base de données du système Galileo et l'enregistrement dans ce système des décisions prises au sujet de la radiation de biens, de leur réception et de leur transfert. Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant chargé des réclamations et un poste d'assistant au contrôle du matériel (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Alors que la valeur d'inventaire du matériel de l'ONUCI déployé dans les secteurs est et ouest se chiffre à environ 69 millions de dollars, avec quelque 21 000 postes budgétaires différents, les fonctions de contrôle du matériel et de gestion des stocks ne sont pas prises en compte dans la dotation en personnel approuvée pour les états-majors administratifs régionaux. Afin d'assurer la tenue à jour du système informatisé de contrôle et de gestion du matériel (système Galileo) pour les biens déployés dans les régions, la réalisation périodique d'inventaires physiques des fournitures, du matériel et autres biens appartenant à l'ONU au niveau des régions, et l'enregistrement en temps voulu des ajustements apportés à l'inventaire, il est proposé de créer deux postes d'assistant régional chargé du contrôle du matériel et des stocks, qui seraient affectés aux états-majors administratifs des secteurs est et ouest.

Compte tenu de la forte augmentation du volume de la documentation officielle de l'ONUCI et de l'introduction du système d'archivage électronique, il est proposé de créer un poste d'assistant à la gestion des dossiers (agent du Service mobile) qui serait pourvu en redéployant un poste d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements). Le titulaire de ce poste serait chargé de gérer et de tenir à jour les documents officiels de l'Opération, y compris le transfert des dossiers au Siège de l'ONU à New York, la recherche de fichiers dans les archives de l'ONUCI pour que les bureaux de la mission puissent les consulter au besoin, la prestation de conseils à tous les fonctionnaires et à tous les bureaux pour l'évaluation de leurs besoins en matière de gestion des dossiers, le recensement des dossiers qu'il convient d'archiver et le respect des délais de conservation des dossiers.

Services d'appui intégrés

13. Il est proposé de créer 26 postes et un emploi de Volontaire des Nations Unies à la Section des approvisionnements (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), à la Section du génie (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et à la Section des transports (15 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de transférer 3 postes d'agent du Service mobile de la Section des approvisionnements au Bureau du Chef de l'administration et à la Section des services généraux, soit une augmentation nette de 23 postes et d'un emploi de Volontaire des Nations Unies, comme expliqué ci-après. Afin d'assurer l'indépendance du Groupe de la gestion des marchés et de prévenir tout conflit d'intérêts entre la gestion des marchés et les aspects opérationnels de l'administration des contrats, ce groupe, qui est doté d'un poste P-4, d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et était précédemment incorporé dans la Section des approvisionnements, relèverait désormais directement du Chef des services d'appui intégrés.

Justification

Section des approvisionnements

- **Personnel recruté sur le plan international : suppression de cinq postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de deux postes (effet net de la création de trois postes et du transfert d'un poste)**

Après examen de tâches qui incombent aux assistants chargés de l'approvisionnement régional, du contrôle de la qualité et des demandes de fournitures de biens et services (agents du Service mobile) à la Section des approvisionnements, on a conclu qu'elles pourraient être confiées à des agents recrutés sur le plan national. En conséquence, il est proposé de transférer deux postes d'agents du Service mobile au Bureau du Chef de l'administration et un poste d'agent du Service mobile à la Section des services généraux et de créer

trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour les fonctions correspondantes. Comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, la diminution des effectifs de la Section des approvisionnements s'explique également par le fait que le Groupe de la gestion des marchés est transformé en une unité administrative distincte qui relève directement du Chef des services d'appui intégrés.

Section du génie

- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de huit postes**
- **Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste**

Au cours de l'exercice considéré, l'ONUCI exploitera et entretiendra 261 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans son quartier général d'Abidjan et ses installations situées dans les secteurs est et ouest, soit 95 emplacements au total, afin d'assurer l'alimentation ininterrompue en électricité requise pour le fonctionnement de ses réseaux informatiques et télématiques essentiels, les coupures étant fréquentes dans le réseau national de distribution d'électricité. Compte tenu des besoins accrus liés à l'entretien et à la réparation d'un plus grand nombre de groupes électrogènes et à la maintenance des installations électriques de l'Opération, la dotation en personnel approuvée au titre de ces fonctions (4 mécaniciens, 11 techniciens et 2 électriciens) s'est révélée insuffisante pour assurer les services d'appui nécessaires. Il est de ce fait proposé de créer quatre postes supplémentaires de mécanicien (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont deux à Abidjan et un dans chacun des deux états-majors régionaux pour desservir des localités reculées où l'ONUCI est présente, ainsi que deux postes d'électricien (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à Abidjan.

L'Opération exploite et entretient deux installations d'épuration et de mise en bouteilles de l'eau appartenant à l'ONU et huit groupes d'épuration des eaux dans neuf emplacements. Afin d'assurer un contrôle sur la qualité de l'eau et le respect des normes en vigueur pour l'épuration, il est proposé de créer un poste d'administrateur chargé du contrôle de la qualité de l'eau (Volontaire des Nations Unies) au quartier général de l'Opération à Abidjan et un poste d'assistant chargé du contrôle de la qualité de l'eau (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans chacun des deux états-majors des secteurs est et ouest. Les titulaires de ces postes seraient chargés de recueillir régulièrement des échantillons d'eau, de les soumettre à des contrôles de qualité, de consigner les résultats des contrôles et de prendre des mesures correctives, s'il y a lieu. La création de ces postes éliminerait le risque de conflit d'intérêts entre le personnel qui s'occupe de la gestion des installations d'épuration et de mise en bouteilles et celui qui est chargé du contrôle de la qualité.

Section des transports

- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de 15 postes**

Compte tenu du déploiement de l'Opération dans des emplacements supplémentaires, de l'augmentation prévue de ses effectifs et de l'analyse des besoins supplémentaires en matière de services de transport, y compris un service de navette par autocar au quartier général de l'Opération et le transport de carburant et de marchandises diverses, la dotation en personnel approuvée (20 chauffeurs) serait insuffisante pour faire face à l'expansion des opérations de transport. En conséquence, il est proposé de renforcer la Section des transports en créant 15 postes supplémentaires de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national), neuf pour le quartier général d'Abidjan et trois pour chacun des états-majors des secteurs est et ouest. Les fonctions de 13 chauffeurs supplémentaires sont actuellement assurées par du personnel temporaire.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05) (1)	Montant alloué (2005/06) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 629,6	9 783,3	9 777,3	(6,0)	(0,1)
Contingents	134 575,5	160 183,6	157 672,1	(2 511,5)	(1,6)
Police des Nations Unies	9 568,1	14 544,8	15 786,1	1 241,3	8,5
Unités de police constituées	–	11 101,4	9 903,0	(1 198,4)	(10,8)
Total partiel	152 773,2	195 613,1	193 138,5	(2 474,6)	(1,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^a	37 158,6	50 419,7	62 499,7	12 080,0	24,0
Personnel recruté sur le plan national ^b	5 026,3	9 844,7	11 881,8	2 037,1	20,7
Volontaires des Nations Unies ^c	3 605,8	7 325,5	8 307,8	982,3	13,4
Total partiel	45 790,7	67 589,9	82 689,3	15 099,4	22,3
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	192,1	686,7	494,6	257,5
Personnel fourni par des gouvernements	53,5	412,5	424,6	12,1	2,9
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	99,4	179,7	189,9	10,2	5,7
Voyages	1 832,4	1 246,4	1 616,9	370,5	29,7
Installations et infrastructures	46 700,2	53 774,8	50 352,2	(3 422,6)	(6,4)
Transports terrestres	22 442,8	12 709,7	16 194,5	3 484,8	27,4
Transports aériens	22 599,4	46 035,3	37 388,4	(8 646,9)	(18,8)
Transports maritimes ou fluviaux	–	24,1	79,2	55,1	228,6
Transmissions	24 385,8	18 148,2	16 122,2	(2 026,0)	(11,2)
Informatique	6 872,8	5 309,3	4 330,0	(979,3)	(18,4)
Services médicaux	3 277,6	5 461,2	5 949,4	488,2	8,9
Matériel spécial	2 368,3	2 543,6	2 805,0	261,4	10,3
Fournitures, services et matériel divers	6 918,1	8 537,1	7 208,4	(1 328,7)	(15,6)
Projets à effet rapide	776,3	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	138 326,6	155 574,0	144 347,4	(11 226,6)	(7,2)
Total brut	336 890,5	418 777,0	420 175,2	1 398,2	0,3
Recettes provenant des contributions du personnel	4 906,3	7 616,4	7 880,4	264,0	3,5
Total net	331 984,2	411 160,6	412 294,8	1 134,2	0,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	336 890,5	418 777,0	420 175,2	1 398,2	0,3

^a Les prévisions de dépenses pour 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de 15 %, contre 20 % en 2005/06.

^b Les prévisions de dépenses pour 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de 10 %, contre 15 % en 2005/06.

^c Les prévisions de dépenses pour 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de 10 %, contre 20 % en 2005/06.

B. Contributions non budgétisées

14. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces ^a	2 296,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	2 296,4

^a Y compris les terrains et bâtiments.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

15. Il est tenu compte dans le montant demandé pour l'exercice 2006/07 (59 679 100 dollars) de la fourniture par l'Organisation de matériel et de services aux contingents qui ne sont pas totalement autonomes sur le plan logistique. Le montant a été calculé comme suit sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (contrats de location avec ou sans services) et au soutien logistique autonome :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	26 525,2
Unités de police constituées	2 466,0
Total partiel	28 991,2
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	2 162,5
Matériel de bureau	1 833,7
Électricité	2 335,0
Missions secondaires du génie	1 337,3
Blanchisserie et nettoyage	1 880,6
Matériel de campement	1 798,0
Hébergement	3 038,6
Magasins – divers	3 744,4
Identification	4,9
Fournitures pour la défense des périmètres	70,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Transmissions	
Transmissions	6 138,6
Services médicaux	
Services médicaux	3 538,9
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	682,3
Observation	2 122,7
Total partiel	30 687,9
Total	59 679,1

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8	14 mars 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,9	14 mars 2004	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,5	14 mars 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

D. Formation

16. Le montant des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice 2006/07 se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants formateurs	64,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	776,2
Fournitures, services et matériel divers	
Frais de formation, fournitures et services	105,0
Total	945,5

17. Le programme de formation mis au point par l'Opération vise à améliorer les compétences (administratives, techniques et relatives à la gestion) de 656 membres de l'ONUCI, dont 135 suivront une formation en dehors de la zone de la mission. Son principal objectif est d'accroître la capacité technique de la mission dans les domaines suivants : droits de l'homme, budget, finances, approvisionnement, opérations aériennes, génie, transports, information, informatique, sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration, sensibilisation au VIH/sida, animation d'équipes, souci du client et prévention de l'exploitation et des abus sexuels; il a aussi pour but d'améliorer l'aptitude à communiquer en anglais et en français dans l'ensemble de la mission.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(2 511,5)	(1,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

18. La diminution de 2 511 500 dollars apparaissant à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des dépenses de transport, aérien et terrestre, du matériel appartenant aux contingents, du fait que les contingents et leur matériel auront été complètement déployés au 1^{er} juillet 2006, et par la réduction des dépenses au titre des rations, grâce au prix unitaire plus favorable prévu dans les contrats de fourniture existants. Un taux de rotation de 3 % a été appliqué pour le remboursement au taux standard du coût des contingents.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 241,3	8,5 %

• **Gestion : déploiement complet des membres de la police des Nations Unies**

19. La variation de 1 241 300 dollars s'explique principalement par l'utilisation d'un taux de rotation de 10 % pour calculer le montant de l'indemnité de subsistance (missions), au lieu de l'abattement de 20 % au titre des délais de déploiement appliqué pour l'exercice 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(1 198,4)	(10,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

20. La diminution de 1 198 400 dollars s'explique principalement par la réduction des dépenses de transport, aérien et terrestre, du matériel appartenant aux unités de police constituées du fait que le personnel de ces unités et leur matériel auront été complètement déployés au 1^{er} juillet 2006. Un taux de rotation de 3 % a été appliqué pour calculer le montant des remboursements au taux standard des coûts afférents aux unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	12 080,0	24,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

21. La variation de 12 080 000 dollars s'explique principalement par le fait que le déploiement, approuvé pour l'exercice 2005/06, de 454 agents recrutés sur le plan international (hormis les cinq agents dont les postes sont inscrits à la rubrique personnel temporaire) sera terminé au 1^{er} juillet 2006, ainsi que par le déploiement échelonné de neuf agents supplémentaires jusqu'en octobre 2006.

22. Les prévisions de dépenses comprennent le versement d'une prime de risque et tiennent compte des barèmes des traitements et des contributions du personnel établis sur la base du montant moyen des dépenses effectivement engagées par catégorie de personnel et par classe en 2004/05; d'une réduction de 20 % des contributions du personnel pratiquée découlant de la résolution 60/248 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2005 (par laquelle l'Assemblée a approuvé, avec effet au 1^{er} janvier 2006, un nouveau barème des contributions du personnel applicable aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur); ainsi que du rapatriement en janvier 2007 de 13 agents du Bureau de l'assistance électorale recrutés sur le plan international. Le montant des dépenses communes de personnel a été estimé à 65 % de celui des traitements nets. Un taux de rotation de 15 % a été appliqué pour le calcul des coûts afférents au personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 037,1	20,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

23. La variation de 2 037 100 dollars s'explique principalement par le fait que le déploiement approuvé pour l'exercice 2005/06 de 522 agents recrutés sur le plan national (hormis deux agents dont les postes sont inscrits à la rubrique personnel temporaire) sera terminé au 1^{er} juillet 2006, ainsi que par le déploiement échelonné de 51 autres agents recrutés sur le plan national jusqu'en octobre 2006. Les prévisions de dépense ont été établies sur la base des traitements, contributions du personnel et dépenses communes de personnel prévus dans le barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national à compter du 1^{er} juin 2005 (à la classe G-4, échelon IV, et à la classe NO-A, échelon V) et comprennent le versement d'une prime de risque. Un abattement de 10 % au titre des délais de déploiement a été appliqué pour calculer ces dépenses.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	982,3	13,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

24. La variation de 982 300 dollars s'explique principalement par le fait que le déploiement approuvé pour l'exercice 2005/06 de 245 Volontaires des Nations Unies sera terminé au 1^{er} juillet 2006, et par le déploiement échelonné de 32 autres Volontaires jusqu'en septembre 2006. Les prévisions de dépenses ont été établies en appliquant un taux de rotation de 10 % et tiennent compte du rapatriement de 131 Volontaires du Bureau de l'assistance électorale en janvier 2007.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	494,6	257,5 %

• **Gestion : déploiement complet de l'Équipe Déontologie et discipline**

25. La variation de 494 600 dollars est principalement imputable aux dépenses nécessaires pour couvrir les traitements, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel se rapportant aux sept membres de l'Équipe Déontologie et discipline. Aucun crédit n'avait été prévu à cette fin dans le budget de l'exercice 2005/06 et les dépenses liées à la création de postes temporaires supplémentaires pour l'Équipe conformément à la résolution 59/300 de l'Assemblée générale en date du 22 juin 2005 ont été financées au moyen des crédits ouverts par l'Assemblée pour l'exercice 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par le gouvernement	12,1	2,9 %

• **Gestion : déplacement intégral du personnel fourni par le gouvernement**

26. La variation de 12 100 dollars s'explique par le fait qu'aucun abattement n'a été appliqué au titre de vacances de poste aux fins du calcul de l'indemnité de

subsistance (missions) pour huit agents de l'administration pénitentiaire qui devraient être entièrement déployés au cours de l'exercice 2006/07 alors qu'un abattement de 10 % avait été appliqué dans le contexte de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Consultants	10,2	5,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

27. La variation de 10 200 dollars s'explique principalement par les dépenses nécessaires pour engager les consultants qui animeront les programmes de formation concernant la sensibilisation au VIH/sida, les règles de sécurité aérienne, l'animation d'équipes et le souci du client.

	<i>Variation</i>	
Voyages	370,5	29,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

28. La variation de 370 500 dollars s'explique principalement par l'augmentation des dépenses concernant, d'une part, les voyages au titre d'activités de formation se déroulant en dehors de la zone de la mission et, d'autre part, les voyages du personnel de la mission se déplaçant aux fins de consultations politiques ou pour assister à des réunions et des conférences.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(3 422,6)	(6,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produit inchangés**

29. La variation de 3 422 600 dollars résulte principalement de la diminution des dépenses nécessaires à l'acquisition de matériel de réfrigération, d'épuration de l'eau, d'hébergement et de bureau, de mobilier, de fournitures pour les ponts, de groupes électrogènes, de citernes à eau et fosses septiques, de fournitures pour la défense des périmètres et d'installations préfabriquées, et à la location de locaux (par suite de l'emménagement du personnel de l'Opération dans le quartier général intégré de la mission). Cette économie globale est en partie annulée par une augmentation des dépenses au titre des services d'entretien et des carburants et lubrifiants (par suite du déploiement du personnel de l'Opération dans de nouvelles antennes locales).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	3 484,8	27,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

30. La variation de 3 484 800 dollars est principalement imputable à l'augmentation des ressources nécessaires pour l'acquisition de nouveaux véhicules (huit véhicules tout terrain à quatre roues motrices, deux autocars moyens et deux autopompes) et le remplacement de 30 véhicules tous usages à quatre roues motrices

et de sept autocars légers (âgés de 6 ans en moyenne et affichant plus de 110 000 kilomètres au compteur), associée à une augmentation des dépenses au titre des pièces détachées et des carburants et lubrifiants en raison du vieillissement du parc automobile de l'Opération et d'une hausse de 18,7 % du prix du carburant.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(8 646,9)	(18,8 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

31. La variation de 8 646 900 dollars est principalement imputable à la réduction de 35 % du nombre d'heures de vol prévues et au réaménagement de la flotte d'appareils de l'Opération avec le remplacement d'un hélicoptère moyen de transport mixte (fret et personnel) par un avion moyen de transport mixte à décollage et atterrissage courts plus économique, avec une réduction concomitante, par rapport à l'exercice 2005/06, du montant total des dépenses au titre de la location d'appareils (7 269 100 dollars) et du carburant d'aviation (1 654 500 dollars). Pendant l'exercice 2006/07, la flotte de l'ONUCI devrait être composée de trois avions (un avion léger de transport de personnel et deux avions moyens de transport mixte) et de 11 hélicoptères moyens de transport mixte, dont deux équipés pour les opérations de sauvetage, cinq affrétés et trois fournis dans le cadre de lettres d'attribution.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes	55,1	228,6 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

32. L'augmentation de 55 100 dollars s'explique principalement par le déploiement de deux navires de patrouille appartenant aux contingents pendant toute la période couverte par l'exercice 2006/07, ainsi que par l'augmentation de 18,7 % du prix du carburant et celle des frais d'assurance.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(2 026,0)	(11,2 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

33. La variation de 2 026 000 dollars résulte principalement de la réduction des dépenses nécessaires à l'acquisition de matériel de transmission. Les ressources serviront uniquement à couvrir le remplacement de 152 appareils VHF/UHF, trois appareils HF, du matériel pour transmission par satellite ou téléphone et du matériel d'essai et d'atelier usés ou obsolètes qu'il ne serait pas rentable de réparer et qui seront réformés pendant l'exercice budgétaire.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(979,3)	(18,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

34. La variation de 979 300 dollars résulte principalement de la réduction des dépenses nécessaires à l'acquisition de matériel informatique. Les ressources serviront uniquement à remplacer 309 ordinateurs de bureau et 81 ordinateurs portatifs, 314 moniteurs, 4 imprimantes de réseau, 10 serveurs et 7 télécopieurs numériques obsolètes ou usés qu'il ne serait pas rentable de réparer et qui seront réformés au cours de l'exercice, ainsi qu'à acheter du matériel pour le Système d'information géographique.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	488,2	8,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

35. L'augmentation de 488 200 dollars s'explique principalement par les montants à rembourser aux États Membres au titre du soutien logistique autonome du fait que les contingents et les unités de police constituées seront intégralement déployés au 1^{er} juillet 2006, ainsi que par les dépenses au titre des fournitures et services médicaux résultant de l'augmentation proposée des effectifs civils de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	261,4	10,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

36. La variation de 261 400 dollars s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au titre du soutien logistique autonome résultant du déploiement intégral des contingents et des unités de police constituées au 1^{er} juillet 2006.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 328,7)	(15,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

37. La variation de 1 328 700 dollars s'explique principalement par la diminution des dépenses concernant l'acquisition de matériel divers (dont rayonnages et appareils photo numériques), l'achat de pièces d'uniforme, le dédouanement, le transit et le transport intérieur de matériel appartenant à l'ONU dans la zone de la mission, ainsi que les expéditions à l'extérieur et les transferts entre missions, et par la réduction des dépenses prévues pour la main-d'œuvre occasionnelle. Les prévisions tiennent compte des gains d'efficacité résultant de la diminution du coût unitaire des opérations bancaires, dont le montant annualisé est estimé à 44 100 dollars.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'ONUCI se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 420 175 200 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 192 015 548 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 15 décembre 2006;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 228 159 652 dollars pour la période du 16 décembre 2006 au 30 juin 2007, à raison de 35 014 600 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale figurant dans la résolution 59/296, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui ont été approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

(Résolution 59/296)

<i>Décisions et demandes adressées au Secrétaire général</i>	<i>Mesures prises</i>
Section I	
Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution 59/296 (par. 4)	Des renseignements sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité sont présentés aux paragraphes 8 et 36 du présent rapport.
Section II : budgétisation axée sur les résultats	
La mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à la résolution 55/231 (par. 3).	Décision appliquée. Les questions touchant l'application de la résolution 55/231 ont été rappelées au cours d'un atelier de budgétisation axée sur les résultats organisé à Abidjan en juillet 2005 par le Département des opérations de maintien de la paix.
Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5)	Les tableaux figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2006/07 ont été établis sur la base du mandat de l'ONUCI énoncé dans la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité en date du 24 juin 2005, avec des indicateurs de résultats donnant la mesure des progrès accomplis pour concrétiser les réalisations escomptées se rapportant à l'objectif fixé par le Conseil de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire. L'aide apportée par l'Opération au Gouvernement ivoirien au cours de l'exercice devrait faciliter l'application des mesures visées dans les indicateurs de résultats.
Présenter les projets de budget en appliquant strictement la résolution 55/23 (par. 6)	Disposition appliquée
Continuer de perfectionner le cadre de budgétisation axée sur les résultats et à présenter une information financière plus claire sur toutes les composantes des missions (par. 7)	Disposition appliquée. La corrélation entre l'augmentation des ressources demandées et les tableaux est décrite au paragraphe 7 du présent rapport.

Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8)

Le projet de budget pour l'exercice 2006/07 fait la synthèse des aspects opérationnels, logistiques et financiers et du mandat donné à l'ONUCI dans la résolution 1609 (2005), en vue de garantir la réalisation de l'objectif général défini par le Conseil de sécurité. L'Opération a chargé des points de contact de tenir des statistiques aux fins de la compilation des justificatifs et autres données nécessaires pour comparer les réalisations effectives et les produits exécutés à ceux prévus dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.

Section III : présentation des budgets

Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2)

Disposition appliquée

Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5)

Dans le cadre de l'exercice 2005/06, l'ONUCI a pris de nouvelles mesures pour assurer une discipline budgétaire et un contrôle de l'exécution plus rigoureux, dont l'adoption d'un plan d'achat pour suivre les dépenses et garantir l'acquisition de biens et services en temps opportun et au meilleur coût, la production de rapports trimestriels sur l'exécution du budget permettant de comparer les dépenses envisagées et les dépenses effectives et donnant une explication complète des écarts.

La présentation des projets de budget des missions au Siège relèvera de l'autorité et de la responsabilité du chef de mission/Représentant spécial (par. 7).

Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Opération a mis en place un comité exécutif du budget, présidé par le Représentant spécial adjoint principal et comprenant les responsables des services organiques et le Chef de l'administration, afin d'examiner les propositions budgétaires pour l'exercice 2006/07 et de contrôler l'exécution du budget.

Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9)

Disposition appliquée. Les gains d'efficacité recherchés sont décrits aux paragraphes 8 et 36 du présent rapport.

Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10)

L'examen des attributions et des classes a été entrepris dans le cadre du projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice 2005/06 et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/16 B du 22 juin 2005. Le projet de budget pour 2006/07, qui tient compte des résultats du réexamen périodique de la dotation en effectifs de l'Opération, prévoit la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) recruté sur le plan international et la création de 51 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national

(13 administrateurs et 38 agents des services généraux) comme suite au déploiement intégral de la composante militaire et du personnel de police des Nations Unies et à la création de nouvelles antennes locales.

Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix

Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures et rendre compte à ce sujet dans les projets de budget pertinents (par. 1)

La structure de l'ONUCI approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/16 B demeure inchangée mais, compte tenu du mandat confié à l'Opération par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1609 (2005), de l'augmentation des effectifs des composantes militaire et unités de police constituées et des activités autorisée dans les résolutions 1612 (2005) et 1633 (2005), l'ONUCI devrait prévoir dans son projet de budget pour 2006/07 d'accroître les effectifs des services organiques et de la Division de l'administration.

À la Division de l'administration, le Groupe de la gestion des marchés qui dépendait de la Section des achats des Services d'appui intégrés relèvera désormais directement du Chef des Services d'appui intégré, pour garantir l'indépendance des fonctions du Groupe et éviter des conflits d'intérêt entre la gestion des contrats et les aspects opérationnels de l'administration de ces derniers.

Continuer de prendre des mesures pour assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel qui participe aux missions de maintien de la paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des paragraphes 5 et 6 de la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité en date du 26 août 2003 (par. 11)

Le plan de sécurité de l'Opération couvre la communauté humanitaire et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui opèrent en Côte d'Ivoire. Des dispositifs communs de relais pour les questions de sécurité ont été mis en place avec les organes et organismes des Nations Unies aux niveaux central et régional, tandis que le personnel des ONG, qui bénéficie d'une assistance et d'une protection conformément à la résolution 1502 (2003), est tenu régulièrement informé par le biais des réseaux de partage de l'information établis dans toute la zone des opérations.

Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif, et en rendre compte dans les projets de budget des missions concernées (par. 12)

La dotation de l'ONUCI en fonctionnaires du protocole (deux agents recrutés sur le plan national) approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/16 B a fait l'objet d'un examen et demeure inchangée.

Section V : cofinancement des postes de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Le poste du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui dirige la composante humanitaire et joue aussi le rôle de coordonnateur résident sera financé selon des modalités de partage des coûts convenues avec le Programme des Nations Unies pour le développement (par. 1).

Un projet de mémorandum d'accord prévoyant le partage à égalité des coûts a été soumis au PNUD et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont on attendait les observations au moment de l'établissement du présent rapport.

Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration

Souligne que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont des éléments essentiels des processus de paix et des opérations de maintien de la paix intégrées établies par le Conseil de sécurité et est favorable au renforcement de leur coordination dans le cadre d'une démarche intégrée (par. 3)

L'Opération a constitué un groupe de coordination interinstitutions regroupant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des ONG internationales, le Comité international de la Croix-Rouge et la Banque mondiale, pour faciliter l'échange d'informations et renforcer l'application d'une démarche intégrée à l'appui du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Cela sera particulièrement important pour l'application du document d'orientation établi par le Groupe de travail international en vue de la tenue d'élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire, qui prévoit notamment l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration signé à Yamoussoukro le 14 mai 2005. L'exécution du programme serait également appuyée par les composantes militaire et police des Nations Unies de l'Opération, comme on l'a vu dans les tableaux du projet de budget pour 2006/07.

Insiste pour que les rôles respectifs des missions de maintien de la paix et de tous les autres acteurs intéressés soient clairement définis (par. 4)

Le rôle que doit jouer l'ONUCI pour appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, en coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les ONG internationales, le Comité international de la Croix-Rouge, la Banque mondiale et la Commission de l'Union européenne, est décrit dans les tableaux concernant la composante 2 du présent projet de budget.

Souligne que les organismes des Nations Unies intéressés et les acteurs extérieurs au système doivent renforcer leur coopération et leur coordination afin que les ressources soient utilisées efficacement et que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration soient mis en œuvre de façon cohérente sur le terrain (par. 5)

Voir ci-dessus

Veiller à ce que les projets de budget dans lesquels des ressources sont demandées pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion contiennent des renseignements clairs sur ces activités et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6)

Le projet de budget de l'ONUCI pour 2006/07 prévoit des effectifs inchangés pour la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration par rapport à 2005/06, ainsi que des ressources pour l'appui au Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1609 (2005).

Section VII : projets à effet rapide

Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus

L'Opération a adopté des procédures visant à rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide grâce à un plus grand contrôle sur le terrain par les partenaires d'exécution, avec utilisation de toutes les ressources humaines disponibles, y compris les membres de la police des Nations Unies et le personnel militaire dans les zones où il n'y a pas encore de spécialistes des affaires civiles, et contrôle de la soumission de rapports de situation.

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

En attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).

Décision appliquée. Comme l'indique le projet de budget pour 2006/07, l'ONUCI n'exécutera de programmes de formation (dans les domaines de la gestion, de l'administration et sur des questions techniques) en dehors de son quartier général uniquement lorsque les compétences n'existent pas au niveau local et si cette formation permettrait d'améliorer le fonctionnement de l'Opération dans ces domaines d'activité

S'assurer que la stratégie globale de formation couvre les besoins de formation du personnel recruté sur le plan national, aux fins du renforcement des capacités dans la zone des missions (par. 3)

Disposition appliquée. Le programme de formation de l'Opération pour 2006/07 visera à renforcer les compétences du personnel recruté sur le plan national dans les domaines suivants : désarmement, démobilisation et réintégration, sensibilisation au VIH/sida, animation d'équipes et apprentissage de l'anglais.

Veiller à ce que le personnel de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ait accès à des programmes de formation (par. 4)

Disposition appliquée. Le programme de formation de l'Opération pour 2006/07 prévoit de former 656 agents dans les domaines suivants : droits de l'homme, budget, finances, approvisionnement, opérations aériennes, génie, transports, informatique, sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration, sensibilisation au VIH/sida, animation d'équipes, souci du client et prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

Faire plus largement appel à du personnel recruté sur le plan national (par. 5)

Sur les 59 postes supplémentaires proposés pour l'exercice 2006/07, 51 (86 %) sont des postes d'agent recruté sur le plan national, y compris les trois postes dont les titulaires seront chargés de fonctions auparavant exercées par des agents du Service mobile.

Rendre compte des progrès réalisés par rapport à l'objectif d'un quota de 5 %, pour l'ensemble des missions, à l'exception des missions en cours de lancement et sous réserve d'autres circonstances exceptionnelles, concernant les postes d'agent des services généraux et du Service mobile autorisés qui pourront être pourvus par du personnel détaché par le Siège (par. 6)

Le projet de budget pour 2006/07 prévoit la suppression d'un poste d'agent des services généraux recrutés sur le plan international. Compte tenu de l'augmentation des effectifs autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1609 (2005), du déploiement complet des contingents et du personnel de police des Nations Unies au 1^{er} juillet 2005 et de l'appui qui doit être apporté à l'organisation des élections présidentielles et législatives en Côte d'Ivoire, l'Opération aura besoin de conserver à son service des agents des services généraux particulièrement qualifiés pendant l'exercice budgétaire. Il sera tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice 2007/08 des résultats du réexamen des ressources correspondantes.

Déclare que les membres du personnel recrutés sur le plan local par une mission ne peuvent être recrutés sur le plan international que s'ils suivent la procédure de recrutement en vigueur et posent leur candidature à un poste international dans une autre mission pour lequel ils sont en concurrence avec d'autres candidats externes (par. 7)

Disposition appliquée

Veiller à ce que la considération dominante dans le recrutement du personnel soit la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies (par. 8)

Disposition appliquée. Au total, 89 nationalités sont actuellement représentées parmi le personnel international de l'ONUCI.

Prie le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu (par. 11)

Le projet de budget pour 2006/07 prévoit la création de 13 nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour faire face aux besoins supplémentaires en chauffeurs, les postes correspondants étant actuellement pourvus à titre temporaire.

Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies

Les Volontaires ne devraient pas se substituer au personnel qui doit être recruté pour pourvoir des postes autorisés afin d'exécuter des activités et programmes prescrits et ne devraient pas être sollicités pour des raisons financières.

Disposition appliquée. Les 277 postes proposés tiennent compte des dépenses que l'ONUCI devra engager pour fournir une aide dans les domaines suivants : questions juridiques, affaires civiles, protection des enfants, VIH/sida, élections, information et état de droit, système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire; ainsi que dans les domaines administratifs, et sont complémentaires des postes d'agent recruté sur le plan international.

Continuer à s'assurer que les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite

Disposition appliquée

Section XVI : achats

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5)

L'ONUCI a amélioré sa planification des activités d'achat et soumet désormais des rapports trimestriels au Siège à New York.

Section XVII : gestion du matériel

Rappelle que le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1)

L'Opération a revu son programme de remplacement afin qu'il soit tenu compte de la durée de vie utile du matériel, ainsi que de l'incidence des dommages résultant des conditions sur le terrain qui ne peuvent être réparés de façon rentable. Le projet de budget pour 2006/07 prévoit le remplacement, pour cause d'usure normale, de dommage ou de fin de la durée de vie utile, du matériel de réfrigération, d'hébergement, de bureau et de lutte contre les incendies, du mobilier de bureau, des véhicules, du matériel de transmission et du matériel informatique, entre autres.

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2)

Pour améliorer la gestion des stocks et les procédures de passation par profits et pertes du matériel, le projet de budget prévoit de créer deux postes d'assistant chargé du contrôle des biens et des stocks au niveau régional. Le programme de remplacement du matériel ne s'appliquera qu'en cas d'usure normale, de dommage et de fin de la durée de vie utile.

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3)

En consultation avec le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation et les organismes des Nations Unies bénéficiaires, l'ONUCI établira des accords standard pour le prêt de matériel, définissant les modalités de remboursement et la responsabilité financière.

Se félicite des mesures prises pour renforcer la coopération entre missions, en particulier entre missions se trouvant dans la même région, et souligne que tout accord concernant le prêt ou le partage de matériel doit être clairement compris et documenté par les missions intéressées, étant entendu qu'il continue d'incomber aux différentes opérations d'établir et de superviser leur budget ainsi que de contrôler leur matériel et leurs opérations logistiques (par. 4)

Section XIX : opérations aériennes

Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1)

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2)

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3)

Dans le cadre de la coopération régionale, l'ONUCI a mis en commun du matériel, dans les limites de son budget, pour assurer en Afrique sub-saharienne la meilleure utilisation possible des ressources – approvisionnement, transmissions, informatique et transports aériens, y compris l'utilisation d'un appareil de la MINUL moyennant remboursement pour la relève conjointe des contingents sénégalais, béninois, togolais et ghanéens – et élargi la coopération entre les missions, avec notamment l'organisation de conférences régionales de hauts fonctionnaires, l'échange de données et la réalisation de patrouilles communes le long des frontières.

Décision appliquée. Seize fonctionnaires participant aux opérations aériennes ont été formés; l'exécution de programmes de formation périodiques se poursuit.

Deux audits externes des opérations aériennes de l'ONUCI ont été réalisés. L'Opération a exécuté les programmes d'inspection et d'évaluation de la qualité, y compris en ce qui concerne les appareils affrétés, les appareils fournis au titre de lettres d'attribution et les services des transporteurs aériens.

Ces activités d'inspection et d'évaluation visaient à s'assurer que les fournisseurs respectent effectivement les contrats, les règles de l'Organisation et les règlements internationaux concernant les opérations aériennes, ainsi qu'à observer la façon dont les transporteurs civils et militaires fonctionnent.

Les rapports sur les inspections, assortis le cas échéant de recommandations, ont été transmis au Siège de l'Organisation, pour suite à donner si nécessaire.

Par ailleurs, les examens périodiquement effectués par le Groupe de la sécurité aérienne en coopération avec le Groupe de la conformité technique de l'ONUCI, la notification des incidents touchant des aéronefs et l'application des instructions permanentes de l'Organisation concernant l'aviation permettent de garantir le respect rigoureux de l'ensemble des règles et règlements des Nations Unies relatifs à l'aviation.

Établies sur la base d'une analyse des besoins, les prévisions budgétaires concernant les opérations aériennes font apparaître pour 2006/07 une diminution générale de 8,7 millions de dollars.

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2)

L'Opération respecte de façon générale les rapports standard entre parc automobile et effectifs. Les rapports concernant le parc informatique traduisent une augmentation de l'utilisation d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables (personnel recruté sur le plan national) et d'ordinateurs portables (personnel recruté sur les plans international et national, contingents et police des Nations Unies) qui s'explique par la nature des fonctions exercées par les intéressés et par la vaste dispersion géographique des bureaux de l'ONUCI dans la zone de la mission.

Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et de justifier tout dépassement (par. 3)

Disposition appliquée

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et à appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6)

L'Opération a cessé d'allouer de nouvelles imprimantes aux bureaux de la mission sauf dans les cas où le rapport entre les imprimantes et les ordinateurs de bureau est inférieur à 1 pour 4. Avec l'emménagement du personnel dans le quartier général intégré de la mission, l'accès aux imprimantes de réseau sera renforcé, réduisant ainsi le besoin d'imprimantes individuelles. Le projet de budget pour 2006/07 ne prévoit que le remplacement des imprimantes de bureau et de réseau.

Décide d'attendre pour examiner les demandes de crédit relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portables que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la résolution 59/296 lui ait été communiqué, sauf si les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7)

Le projet de budget pour 2006/07 ne prévoit que le remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables ainsi que des imprimantes de réseau.

Section XXII : contrats de fourniture de rations

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2)

Les contrats passés par l'ONUCI pour la fourniture de rations prévoient toute une série de critères de performance mis au point au Siège, y compris un seuil minimum de 95 % de satisfaction visant à garantir la qualité des services.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/20)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Compte tenu du coût élevé du transport aérien, le Comité consultatif demande que des efforts soient faits pour réduire les coûts et que le matériel soit transporté par voie maritime ou terrestre chaque fois qu'un tel transport est possible et plus économique (par. 9).	Demande satisfaite. Le projet de budget pour 2006/07 ne prévoit pas de ressource pour le transport aérien de matériel.
Le Comité consultatif demande à l'ONUCI de travailler en étroite coordination avec le Bureau du Haut Représentant afin d'éviter que leurs secteurs d'activité ne se recoupent (par. 15).	Demande satisfaite. Conformément à la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a fourni des renseignements techniques, des conseils et une assistance au Haut Représentant visé au paragraphe 7 de la résolution 1603 (2005) du 3 juin 2005.

C. Comité des commissaires aux comptes

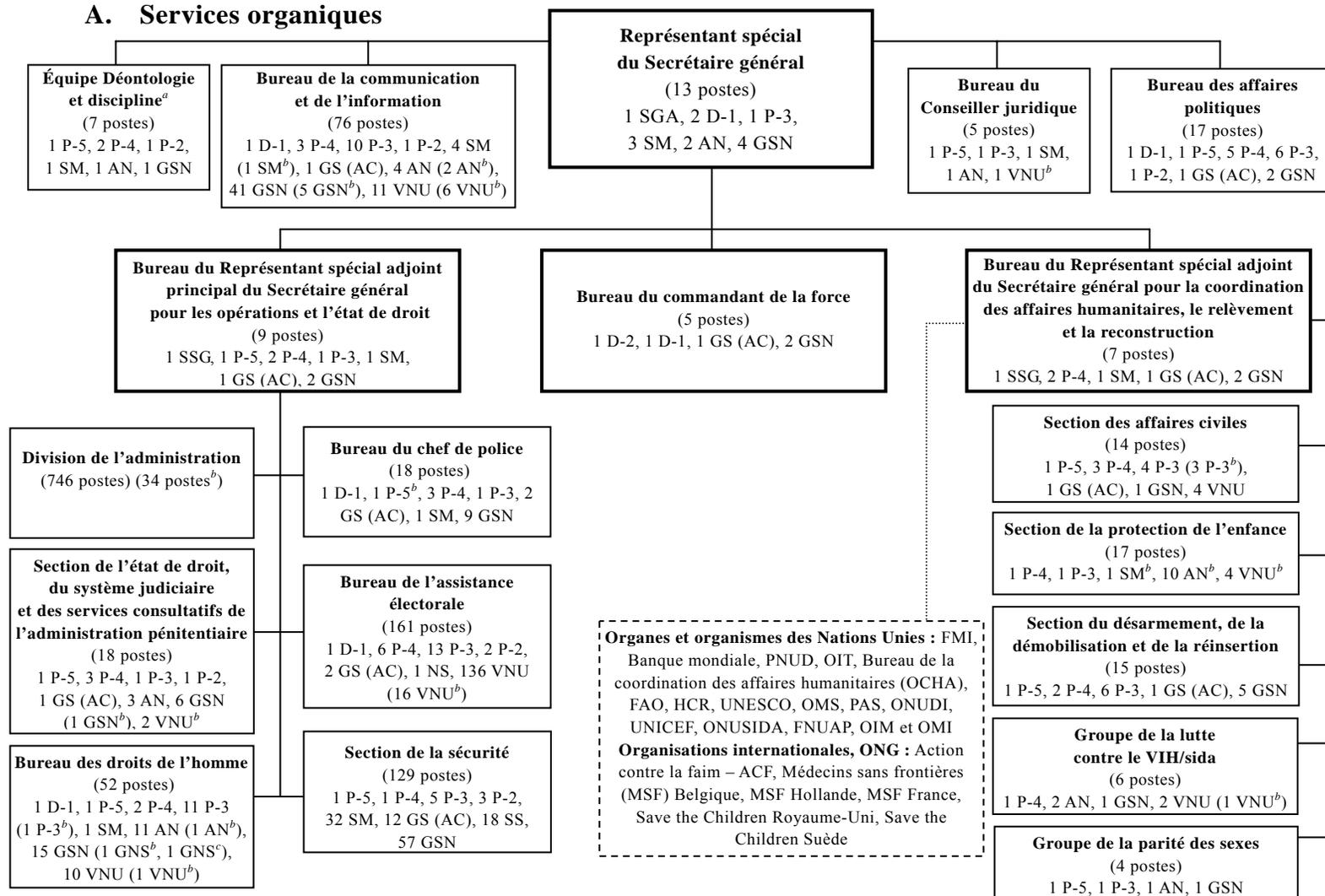
(A/59/5, vol. II, chap. II.B)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité recommande que l'Administration accélère l'installation et la mise en service du mécanisme de contrôle des fonds dans les missions et veille à ce que celui-ci soit accessible et fonctionne efficacement (par. 42).	Recommandation appliquée
Des écarts ont été constatés entre les biens enregistrés dans le Système de contrôle du matériel des missions (FACS)/Galileo et l'inventaire physique [par. 64 a)]	Les écarts ont été éliminés.
Aucun accord officiel sur les services bancaires n'avait été signé entre l'ONU et la banque pour les comptes en banque de l'ONUCI [par. 70 c)].	Il a été remédié à la situation.
Le Comité recommande que l'Administration analyse, en consultation avec les missions de maintien de la paix, les critères d'enregistrement des fournisseurs locaux, compte tenu des difficultés rencontrées et en vue d'envisager d'autres mécanismes de vérification des fournisseurs locaux aux fins de leur enregistrement, lorsque des biens ou services doivent être achetés d'urgence (par. 269).	L'ONUCI fait preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne en particulier les fournisseurs du nord du pays qui n'ont pas toujours accès aux bureaux de la Chambre de commerce situés dans la zone sud contrôlée par le Gouvernement ivoirien. Les demandes présentées par ces fournisseurs sont examinées au cas par cas et, lorsque tous les critères d'enregistrement ne peuvent pas être réunis, les raisons en sont indiquées dans le dossier de chaque fournisseur.
Le Comité recommande que l'Administration examine dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du Manuel des achats relatives au comité d'examen des fournisseurs locaux et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le Manuel si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations (par. 272).	Conformément au Manuel, la Section des achats organise périodiquement des réunions du Comité d'examen des fournisseurs et l'Opération a désigné un responsable des fichiers de fournisseurs.
Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration continue de chercher à améliorer la conclusion à temps des mémorandums d'accord (par. 334).	À la mi-avril 2006, tous les mémorandums d'accord concernant l'ONUCI avaient été signés, sauf deux (concernant du personnel déployé en juillet et octobre 2005) qui avaient été envoyés au Gouvernement du pays fournisseur de contingents concerné, pour examen et accord.

Annexe

Organigrammes

A. Services organiques



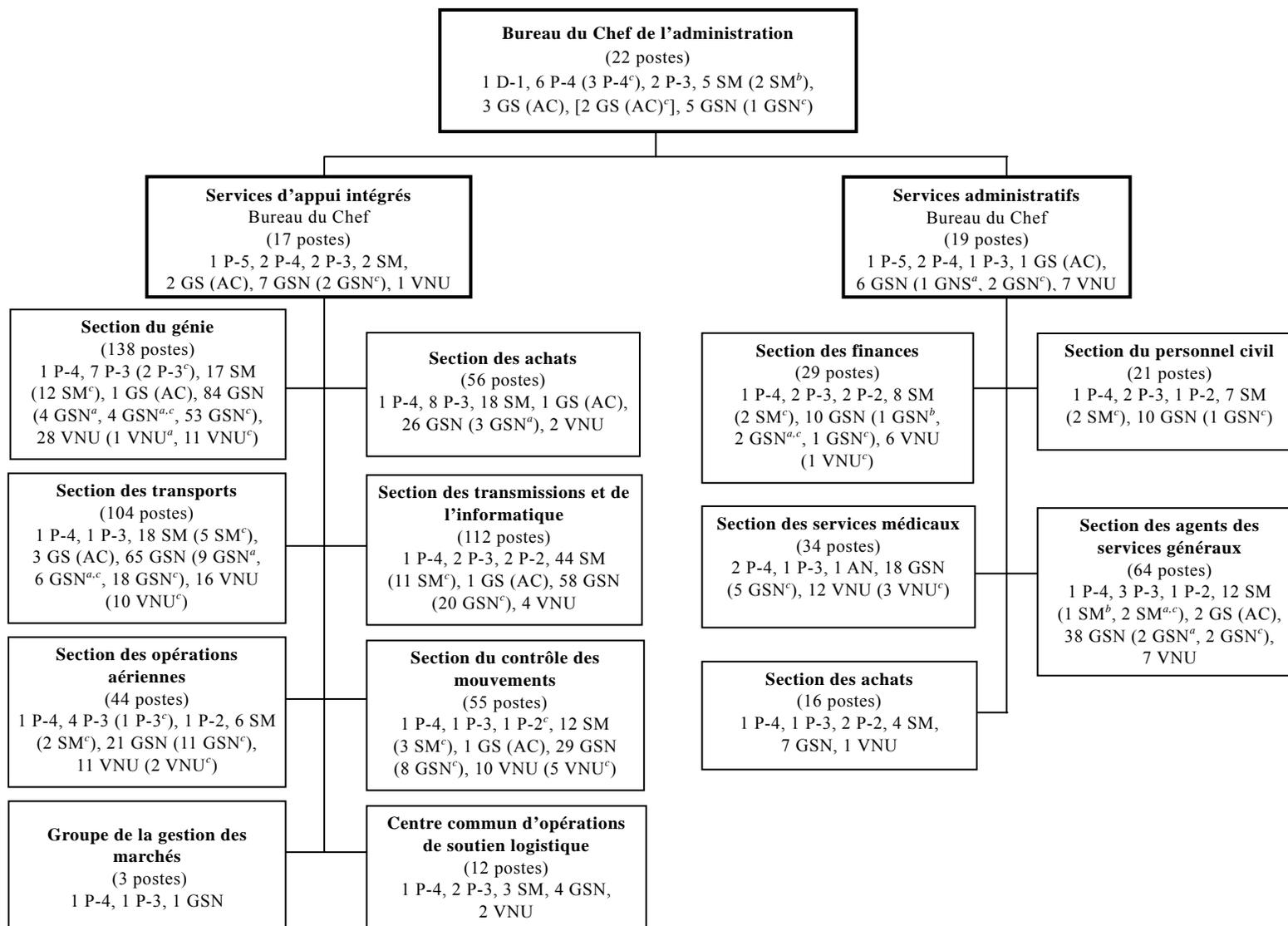
Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; AN = administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); SM = agent du Service mobile; SS = agent du Service de sécurité; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Poste temporaire (autre que pour les réunions).

^b Poste nouveau.

^c Poste transféré.

B. Services administratifs



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; AN = administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes);

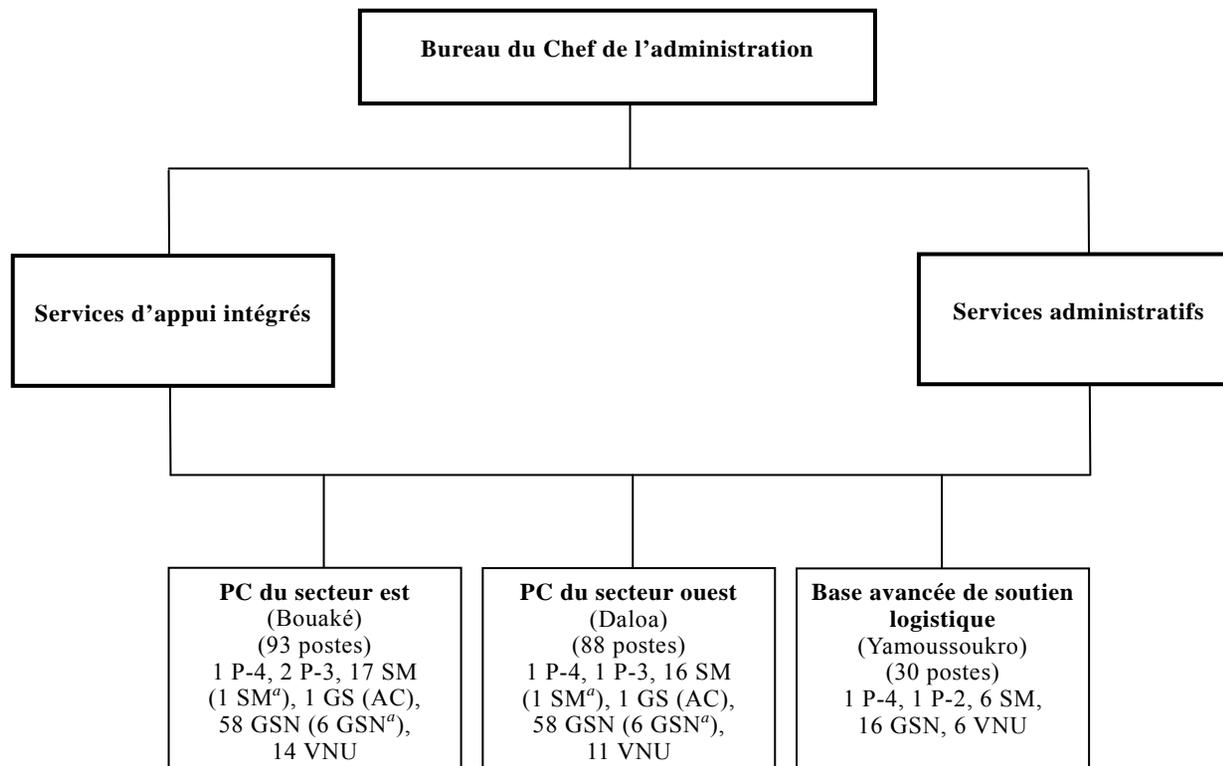
SM = agent du Service mobile; SS = agent du Service de sécurité; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Poste temporaire (autre que pour les réunions).

^b Poste nouveau.

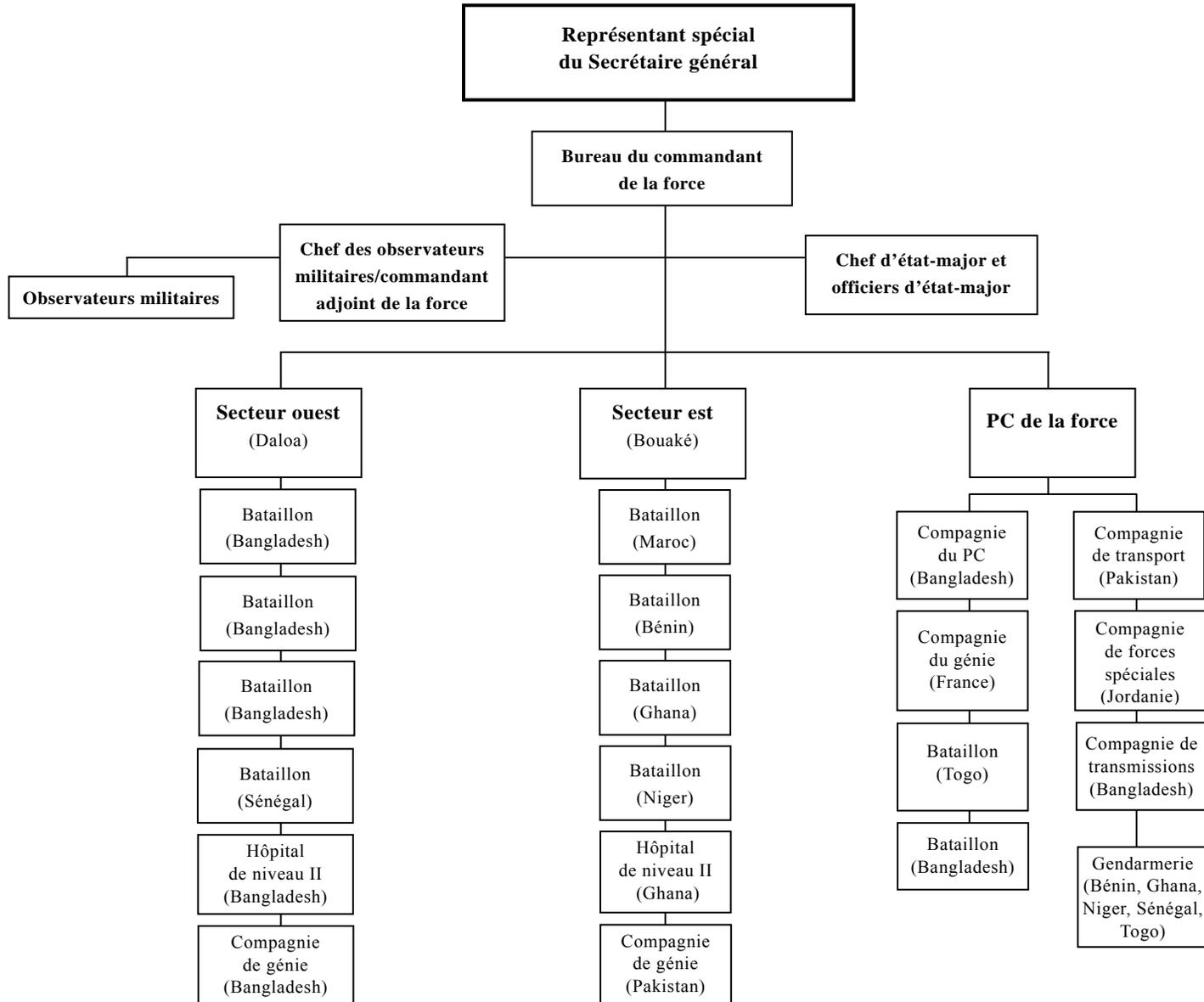
^c Poste transféré.

C. Services administratifs régionaux

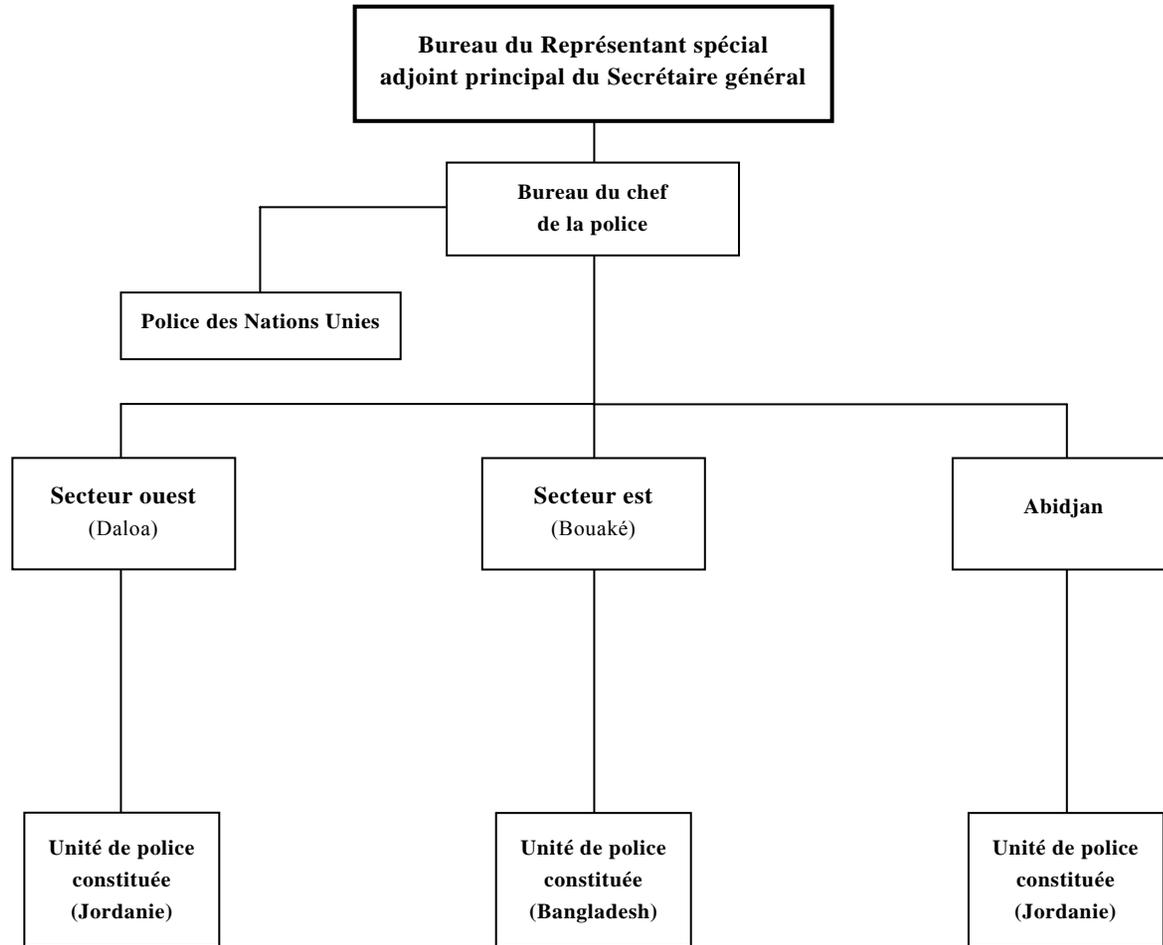


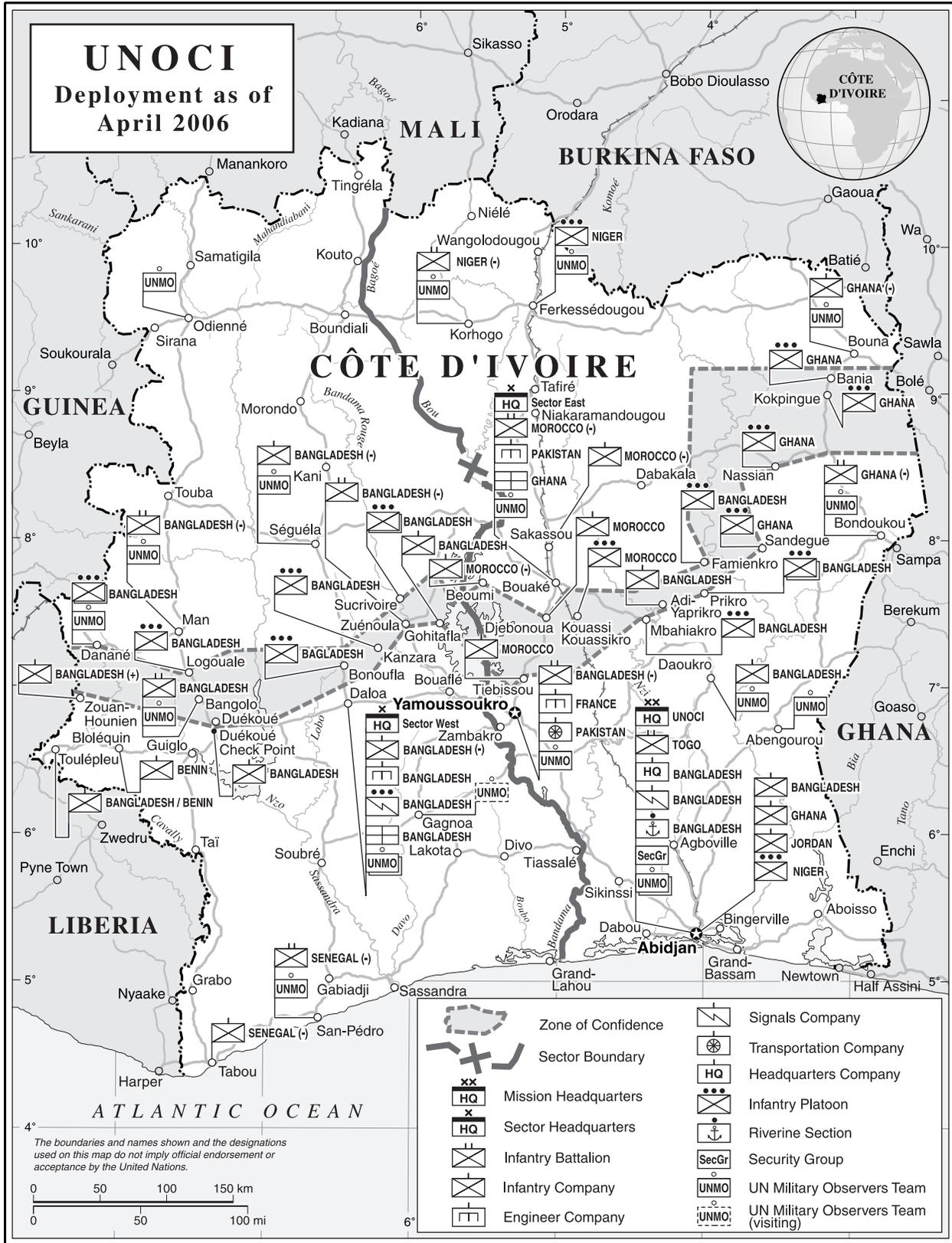
^a Poste nouveau.

D. Composante militaire



E. Composante police





Map No. 4220 Rev. 10 UNITED NATIONS
April 2006

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section